



Liberté • Égalité • Fraternité

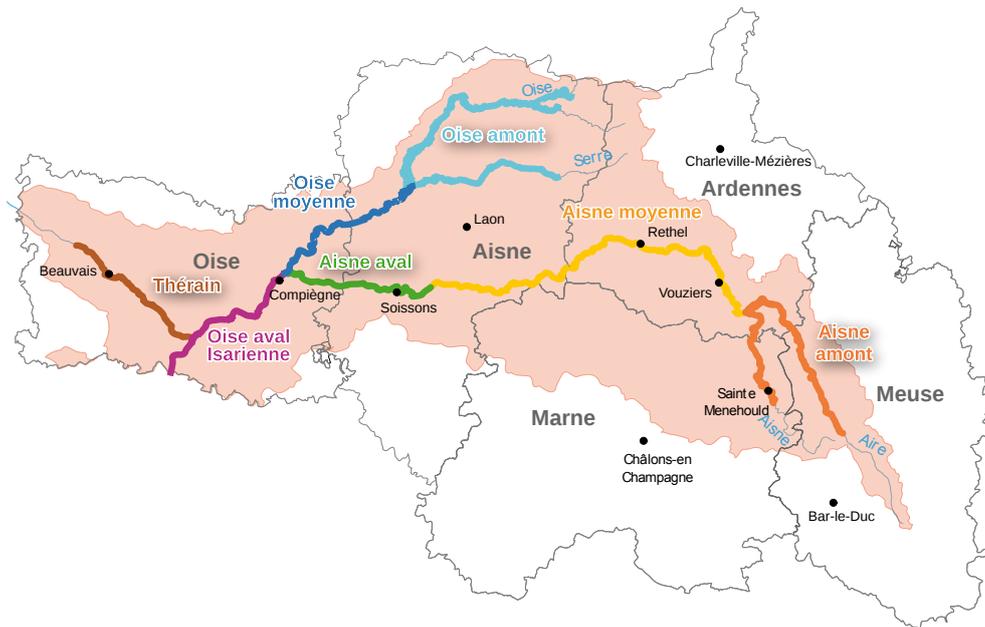
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

R.I.C.

Règlement de surveillance de prévision et de transmission
de l'information sur les crues
du service de prévision des crues

OISE - AISNE



Approuvé par arrêté du 7 juillet 2014

DREAL Champagne-Ardenne

Préambule

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages confie à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues.

Pour le bassin Seine-Normandie, cette organisation a été définie par le Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) arrêté par le préfet coordonnateur de bassin le 8 mars 2012.

Le présent règlement est pris en application du SDPC. Il définit l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues sur le territoire du Service de Prévision des Crues Oise Aisne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Champagne-Ardenne.

L'objet de la révision du SDPC et du RIC est une évolution de l'organisation territoriale de la prévision des crues et de l'hydrométrie qui lui est associée.

Cette évolution est rendue nécessaire par le changement des attentes de la population et des gestionnaires de crises hydrologiques et l'élévation du niveau des outils développés et des procédures mises en place pour y répondre.

Les principes et les critères pour mettre en œuvre cette réforme sont définis dans la circulaire du ministre d'État de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 4 novembre 2010 qui définit la nécessité :

- de renforcer la chaîne opérationnelle et technique, tout particulièrement le lien entre, d'une part, la prévision des crues et, d'autre part, le suivi hydrologique et sa composante hydrométrique, ainsi que le suivi pluviométrique, en améliorant et homogénéisant la maîtrise des situations et des pratiques d'hydrométrie ainsi que la qualité des données résultantes ;
- d'atteindre dans tous les SPC les tailles critiques nécessaires pour faire face aux exigences de plus en plus fortes requises par la prévision des crues ;
- de ne pas dépasser une taille maximale de territoire couvert par chaque SPC, pour garder le contact avec les réalités du territoire ;
- de préciser le rôle, dans le suivi de l'organisation et dans le fonctionnement du dispositif, des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE d'Île-de-France) coordonnatrice de bassin.

Sommaire

Notice de Présentation	6
1 Fonctionnement hydrologique du bassin Oise Aisne	6
1.1 L'Aisne amont	8
1.1.1 Le sous-bassin de l'Aire	8
1.1.2 Le bassin versant amont de l'Aisne	8
1.2 L'Aisne moyenne	8
1.2.1 Le tronçon entre l'Aire et la Vaux	8
1.2.2 Le tronçon Vaux / Vesle	8
1.3 L'Aisne aval	9
1.4 L'Oise amont	9
1.4.1 La partie frontière belge/Thon	9
1.4.2 La partie Thon/Serre	9
1.5 L'Oise moyenne	9
1.6 L'Oise aval isarienne	10
1.7 Le Thérain	10
2 Historique des crues	10
2.1 Typologie des crues	10
2.1.1 Les crues exceptionnelles, généralisées sur l'ensemble du bassin	11
2.1.2 Les crues concernant principalement une des deux rivières	11
2.1.3 Les crues concernant uniquement l'amont d'un bassin	11
2.2 Description des crues observées sur les stations hydrométriques	11
3 Analyse des enjeux des inondations	11
3.1 Enjeux situés dans le lit majeur de l'Aisne	12
3.2 Enjeux situés dans le lit majeur de l'Oise	12
3.3 Enjeux situés dans le lit majeur du Thérain	12
3.4 Territoire à Risque Important (TRI)	13
Règlement	14
ARTICLE 1 : Intervention de l'État	14
1.1 Territoire de compétence	14
1.2 Périmètre d'intervention de l'État	16
ARTICLE 2 : Intervention des collectivités territoriales	17
2.1 Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales	17

2.2	Collectivités territoriales ayant mis en place un dispositif de surveillance	17
ARTICLE 3 : Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues		18
3.1	Dispositifs de mesure	18
3.1.1	Réseau de mesure hydrométrique	18
3.1.2	Réseau de mesure pluviométrique	18
3.2	Mesures et prévision effectuées par les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues	18
3.2.1	L'EPTB Oise Aisne	18
3.2.2	Voies Navigables de France (VNF)	19
3.2.3	ARC	19
3.3	Les réseaux de mesures gérés par les collectivités territoriales mentionnées à l'article 2	21
3.4	Prévisions météorologique	21
ARTICLE 4 : Dispositif d'information		21
4.1	Mise à disposition de l'information	22
4.1.1	Vigilance crue	22
4.1.2	Prévisions	25
4.1.3	Observations	25
4.2	Diffusion de l'information	27
ARTICLE 5 : Échéancier d'entrée en vigueur		27
Annexes		28
A Collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues		28
A.1	Aisne amont	28
A.2	Aisne moyenne	31
A.3	Aisne-aval	35
A.4	Oise amont	37
A.5	Oise-moyenne	41
A.6	Oise-aval-isarienne	44
A.7	Thérain	46
B Ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues		48
B.1	Gestionnaires de réseaux de mesures	49
C Échelle de vigilance de crues connues		49
D Cotes atteintes par les grandes crues		59
D.1	L'Aire	59
D.1.1	Amblaincourt	59

D.1.2	Varennnes-en-Argonne	59
D.2	L'Aisne	60
D.2.1	Mouron	60
D.2.2	Verrières	60
D.2.3	Vouziers	61
D.2.4	Rilly	61
D.2.5	Biermes	62
D.2.6	Asfeld	62
D.2.7	Berry-au-Bac (Pontavert)	63
D.2.8	Soissons (Passerelle des Anglais)	63
D.3	L'Oise	64
D.3.1	Hirson	64
D.3.2	Origny-Ste-Benoîte	64
D.3.3	Condren	65
D.3.4	Sempigny	65
D.3.5	Venette	66
D.3.6	Creil	66
D.4	Le Thon	67
D.4.1	Origny en Thiérache	67
D.5	La Serre	68
D.5.1	Montcornet	68
D.5.2	Pont-à-Bucy	68
D.6	Le Thérain	69
D.6.1	Bonnières	69
D.6.2	Goincourt	69
D.6.3	Beauvais	69
D.6.4	Maysel	70

Notice de Présentation

Le Service de Prévision des Crues Oise-Aisne (SPC-OA) exerce sa compétence sur le bassin versant de l'Oise hormis la partie située en Île de France. Il est principalement exposé à des crues de débordement en lit majeur lentes et durables, caractéristiques des bassins de plaine.

1 Fonctionnement hydrologique du bassin Oise Aisne

L'Oise prend sa source en Belgique, à 30 km de la frontière française. Elle a une longueur de 330 km depuis la frontière dont 230 km en amont de la confluence avec l'Aisne à proximité de Compiègne. Elle draine un bassin de 16 970 km² réparti sur 4 régions (Lorraine, Champagne-Ardenne, Picardie et Île de France) et 6 départements (Meuse, Marne, Ardennes, Aisne, Oise, et Val d'Oise).

Le bassin de l'Oise se situe sur la partie nord-est du bassin parisien. Le relief est peu accidenté, avec des altitudes ne dépassant 300 m que sur l'amont des bassins versants de l'Oise et l'Aisne. Ces zones amont correspondent aux parties les plus arrosées par les pluies (plus de 1000 mm/an). La partie nord-est du bassin située sur les Ardennes et l'Argonne fournit environ 70 % du débit de l'Oise à la confluence avec la Seine.

La différence des apports des affluents entre l'amont et l'aval du bassin est flagrante si on compare l'apport de la Cousance, petit affluent de l'Aire situé à l'amont du bassin et celui du Thérain situé à l'aval du bassin : le débit maximum observé de la Cousance à Aubreville est de 46 m³/s pour une superficie de 166 km² alors qu'il n'est que de 41 m³/s sur le Thérain à Maÿsel pour une superficie drainée de 1200 km².

Le Thérain constitue le principal affluent de l'Oise en rive droite.

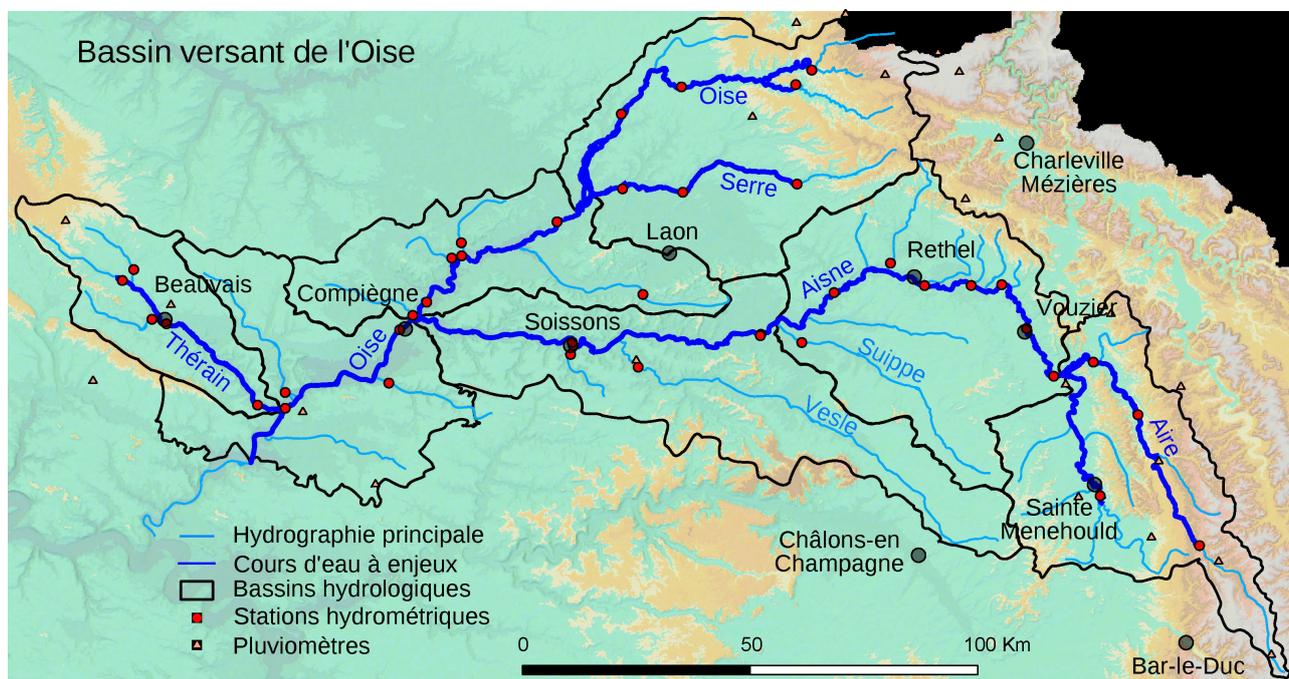
En rive gauche l'Oise reçoit le Thon entre Hirson et Guise, la Serre à l'amont de La Fère et l'Aisne. L'Aisne apporte un débit plus important que l'Oise lors des crues concomitantes (près du double).

L'Aire se jette dans l'Aisne en rive droite entre Sainte-Menehould et Vouziers. Le débit en crue de l'Aire est supérieur à celui de l'Aisne.

Les autres affluents importants de l'Aisne sont la Vaux en rive droite, la Retourne, la Suippe et la Vesle en rive gauche.

La figure 1 p.7 présente les principales caractéristiques du bassin de l'Oise.

FIGURE 1 – Bassin Oise-Aisne



La pluviométrie est contrastée dans le temps, les périodes les plus pluvieuses sont comprises entre décembre et février. Le régime hydrologique du bassin de l'Oise est qualifié de « pluvial océanique ».

Sur l'amont des deux rivières principales, l'Oise et l'Aisne, les crues se forment peu de temps (moins de 24H) après la tombée de pluies conséquentes. Il ne s'agit pas de crues torrentielles en raison d'une pente modeste du cours d'eau (moins de 2 m par kilomètre). Les crues de l'Oise et de ses principaux affluents sont qualifiées de crues de plaine ou crues lentes.

À l'aval de la confluence avec la Serre pour l'Oise et en aval de la confluence avec l'Aire pour l'Aisne, les crues sont déjà formées et se propagent vers l'aval.

Hormis les crues du Thérain, les crues se forment sur la frange nord-est du bassin et se propagent sur les cours d'eau principaux. Elles sont soutenues par les apports des nappes d'eau souterraines sur l'ouest du bassin (aval) lorsqu'ils sont importants.

Sept sous-bassins principaux se distinguent tant du point de vue géomorphologique qu'hydrographique :

1. l'Aisne amont : l'Aisne de sa source à la confluence avec l'Aire (Aire incluse) ;
2. l'Aisne moyenne : l'Aisne de la confluence avec l'Aire à la confluence avec la Vesle ;
3. l'Aisne aval : l'Aisne de la confluence avec la Vesle à la confluence avec l'Oise ;
4. l'Oise amont : l'Oise de la frontière belge à la confluence avec la Serre (Serre incluse) ;
5. l'Oise moyenne : l'Oise de la confluence avec la Serre avec la confluence avec l'Aisne ;
6. l'Oise aval isarienne : l'Oise de la confluence avec l'Aisne à la limite de l'Île de France ;
7. le Thérain : de sa source à la confluence avec l'Oise.

1.1 L'Aisne amont

Ce secteur s'étend des sources de l'Aire et de l'Aisne jusqu'à la confluence Aire/Aisne. Il comprend deux sous bassins, ceux de l'Aire à l'est et de l'amont de l'Aisne à l'ouest.

1.1.1 Le sous-bassin de l'Aire

Ce sous bassin est situé sur des formations calcaires et marneuses imperméables. L'Aire prend sa source à 342 m NGF, elle est parallèle à la Meuse et est séparée de celle-ci par des massifs au relief modéré (350 m).

L'Aire parcourt un linéaire de 135 km, son principal affluent est la Cousance, en rive droite.

Le débit maximal observé de l'Aire à Varennes-en-Argonne est d'environ 158 m³/s (12/1993).

Sur l'amont, les inondations sont fréquentes et de courte durée, sur les zones situées en aval, la submersion peut durer plusieurs semaines.

1.1.2 Le bassin versant amont de l'Aisne

Ce bassin est situé entre la source et la confluence avec l'Aire sur des formations argileuses et marneuses.

L'Aisne prend sa source à 240 m NGF d'altitude dans un relief peu mouvementé. Le lit majeur large de 300 à 400 m en moyenne est parfois très resserré, il atteint au niveau de la confluence avec l'Aire une largeur de 600 m.

Sur l'amont, les inondations sont fréquentes et de courte durée, sur les zones situées en aval, la submersion peut durer plusieurs semaines.

1.2 L'Aisne moyenne

Ce tronçon comprend la partie située entre la confluence avec l'Aire et la confluence avec la Vesle. Deux segments s'y distinguent : l'un entre l'Aire et la Vaux, le second entre la Vaux et la Vesle.

1.2.1 Le tronçon entre l'Aire et la Vaux

La rivière s'écoule dans les collines ardennaises en direction du nord jusqu'à Voncq, puis vers l'ouest. Pour les fortes crues d'hiver, lorsque le niveau des nappes est élevé, un apport d'eau important dû aux alimentations souterraines est constaté ; sur la portion Mouron-Givry, cet apport participe à une augmentation du débit évaluée à 30 %. Les plus grandes crues se produisent sur la période allant de novembre à mars.

Le débit maximal observé de l'Aisne à Vouziers est d'environ 270 m³/s (12/1993) et de 307 m³/s à Givry (12/1993). Le débit maximal observé du principal affluent, la Vaux, est d'environ 90 m³/s (12/1993) à Ecly.

1.2.2 Le tronçon Vaux / Vesle

Sur ce tronçon, la rivière entre dans les affleurements du bassin parisien.

Le débit maximal observé à Berry-au-Bac est de $480 \text{ m}^3/\text{s}$ (12/1993); les débits maximaux observés des principaux affluents, la Suippe et la Vesle sont respectivement d'environ $16 \text{ m}^3/\text{s}$ (04/2001) à Orainville et de $40 \text{ m}^3/\text{s}$ (04/2011) à Braine.

Les plus grandes crues se produisent essentiellement sur la période située entre décembre et mars.

1.3 L'Aisne aval

L'Aisne en aval de Celles/Aisne devient une rivière navigable de plaine. Le débit maximal observé de l'Aisne à Choisy-au-Bac est d'environ $450 \text{ m}^3/\text{s}$ (12/1993). L'Aisne reçoit sur ce tronçon principalement la Crise qui n'apporte qu'un très faible débit.

1.4 L'Oise amont

Sur ce secteur qui s'étend de la frontière belge à la confluence avec la Serre, deux sous secteurs homogènes peuvent être différenciés.

Les crues sur ce secteur se produisent principalement de novembre à février. Elles sont dues soit à un épisode pluvieux important survenant après plusieurs passages pluvieux qui ont saturé les sols, soit (plus rarement) à un épisode pluvieux important faisant fondre brusquement un manteau neigeux.

1.4.1 La partie frontière belge/Thon

Ce sous secteur est situé entre la frontière belge et la confluence avec le Thon dans le massif ardennais sur des roches primaires en partie imperméables. Le débit maximal observé de l'Oise à Hirson est d'environ $190 \text{ m}^3/\text{s}$ (01/2011).

Les crues les plus importantes sont concentrées sur la période de novembre à février, elles peuvent être amplifiées par la fonte de la neige.

1.4.2 La partie Thon/Serre

Ce secteur de l'Oise est situé entre les confluences du Thon et de la Serre, sur les assises du crétacé supérieur constitué de terrains crayeux perméables.

Le débit maximal observé du Thon est d'environ $55 \text{ m}^3/\text{s}$ (12/1993); le débit maximal observé de l'Oise à Origny-Ste-Benoîte est d'environ $200 \text{ m}^3/\text{s}$ (12/1993)

Le débit maximal observé de la Serre à Pont-à-Bucy est d'environ $100 \text{ m}^3/\text{s}$ (12/1993).

1.5 L'Oise moyenne

Ce secteur s'étend de la confluence avec la Serre à la confluence avec l'Aisne. Les affluents situés sur cette partie du bassin, l'Ailette, la Divette, le Matz, l'Aronde n'apportent pas de débits importants. Ce secteur est situé sur des terrains tertiaires, sur des alluvions reposant sur la craie. La rivière présente des méandres dans un large lit majeur dont la pente varie entre 0,03 et 0,06 %.

Le secteur situé à proximité de la confluence avec l'Aisne est largement influencé par cette rivière.

Le débit maximal observé de l'Oise à Condren est d'environ 310 m³/s (12/1993), celui de l'Oise à Sempigny est d'environ 290 m³/s (12/1993).

La durée de débordement entre La Fère et Noyon peut atteindre plusieurs mois lorsque les nappes sont très hautes.

Les plus grandes crues se produisent au cours de la période comprise entre novembre et mars.

1.6 L'Oise aval isarienne

L'Oise en aval de Compiègne jusqu'au Val d'Oise constitue une rivière navigable de plaine. Hormis le Thérain, les affluents (Automne, Nonette, Brèche) n'apportent pas de débits conséquents. Les plus grandes crues se produisent pendant la période de novembre à mars. Elles sont provoquées par une pluviométrie importante sur plusieurs mois suivie de fortes précipitations concentrées quelques jours avant la pointe de crue. Le débit apporté par l'Aisne est alors plus important que celui de l'Oise. En général, l'onde de crue de l'Aisne arrive après celle de l'Oise, ce qui réduit les impacts. La capacité d'écoulement de ce tronçon est forte. En effet une section mouillée importante est maintenue pour les besoins de la navigation. Ainsi, la fréquence de débordement est faible.

Le débit maximal observé de l'Oise à Creil est d'environ 640 m³/s (02/1995); celui du Thérain d'environ 35 m³/s à Maysel (03/2001).

1.7 Le Thérain

Le Thérain prend sa source à Grumesnils en Seine-Maritime (76). Ce bassin couvre 1200 km² pour un linéaire de 91 km.

Les deux principaux affluents du Thérain sont :

1. le Petit Thérain, dont le bassin versant couvre 224 km² pour un linéaire de 20,5 km ;
2. l'Avelon, qui draine un bassin de 172 km² sur une longueur de 25 km.

La plus grande partie du bassin de l'Avelon se situe sur une couverture argileuse imperméable. Le bassin comprend un chevelu très dense sur un relief marqué, son régime hydrologique présente des débits importants avec des temps de réaction faibles.

Les débits maximaux observés sont de 6 m³/s (04/2001) sur le Petit-Thérain à St-Omer-en-Chaussée, 8 m³/s (12/1999) sur le Thérain à Bonnières, 35 m³/s (12/1999) sur le Thérain à Beauvais et 41 m³/s (04/2001) à Maysel.

La submersion peut durer plusieurs semaines voire plus d'un mois pour les crues importantes.

2 Historique des crues

2.1 Typologie des crues

Trois types de crues se distinguent : les crues exceptionnelles, généralisées sur l'ensemble du bassin, les crues concernant l'un des deux bassins Oise ou Aisne et les crues concernant l'amont d'un bassin.

2.1.1 Les crues exceptionnelles, généralisées sur l'ensemble du bassin

Les crues exceptionnelles ont eu lieu entre décembre et mars. Elles sont provoquées par la succession de plusieurs passages pluvieux importants sur une courte période. Ces derniers empêchent les niveaux de baisser sur les parties moyenne et aval du bassin entre les événements pluvieux.

Les plus importantes ont eu lieu en février 1995, décembre 1993, décembre 1966, janvier 1926, janvier 1920.

En 1993 les pluies abondantes qui ont eu lieu du 1^{er} au 18 décembre ont saturé les sols. Ce sont ensuite les pluies du 19 au 23 décembre comprises entre 50 et 140 mm qui ont déclenché la crue dont la période de retour a été estimée entre 30 et 70 ans selon les secteurs.

La concomitance des crues de l'Aisne et de l'Oise a une influence importante sur la crue à l'aval de la confluence Oise-Aisne.

2.1.2 Les crues concernant principalement une des deux rivières

Les plus importantes ont eu lieu :

- sur l'**Oise** : en janvier 2003, janvier 2001 ;
- sur l'**Aisne** : en janvier 1991, avril 1983, novembre 1924, janvier 1910.

Ces crues sont dues à des pluies plus importantes sur un bassin par rapport à l'autre.

2.1.3 Les crues concernant uniquement l'amont d'un bassin

Les plus importantes ont eu lieu :

- sur l'**Oise** : en janvier 2011, novembre 1963, février 1962, mars 1956 ;
- sur l'**Aisne** : en août 1972, février 1958.

Elles sont dues à des précipitations fortes, localisées sur l'amont d'un des bassins. Ces précipitations entraînent des ruissellements intenses. Ces derniers produisent des débits supérieurs aux capacités d'écoulement des têtes de bassin qui sont, par nature, limitées (le débordement correspond à environ 35 m³/s à Hirson).

La crue est amplifiée lorsque vient s'ajouter à l'intensité de la pluie un phénomène aggravant tel que la fonte de la neige, des sols gelés ou saturés par les pluies antérieures ou encore des niveaux de nappes très élevés.

2.2 Description des crues observées sur les stations hydrométriques

Les crues sont suivies grâce à des stations de mesures réparties le long des rivières. Pour certaines stations, les cotes sont connues depuis une centaine d'années.

Les plus grandes crues connues sont répertoriées en annexe [D](#) p.59.

3 Analyse des enjeux des inondations

Les enjeux concernent les personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés par une inondation. Ils sont consécutifs à l'urbanisation et l'implantation d'activités humaines dans les zones inondables et ont été augmentés par la diminution des champs d'expansion des crues.

Les enjeux sont analysés sur la base des dégâts occasionnés lors des crues connues (crues de 1993 et 1995 notamment) et sont complétés lorsque des études sont effectuées sur ces sujets (PPRi notamment). Les enjeux décrits ne tiennent pas compte des travaux de protection.

Les inondations de la crue de 1993 ont provoqué l'évacuation de plusieurs milliers de personnes dont 1550 dans le département de l'Aisne (02) et 2650 dans le département de l'Oise (60). Plusieurs centaines d'entreprises ont été inondées dont 200 dans le département de l'Oise.

3.1 Enjeux situés dans le lit majeur de l'Aisne

Les principales zones à enjeux sont les villes et communes installées dans le lit majeur de l'Aire : Varennes-en-Argonne notamment et de l'Aisne : Ste-Menehould, Attigny, Rethel, Sault-lès-Rethel, Acy-Romance, Château-Porcien, Balham, Condé-sur-Suippe, Berry-au-Bac, Chavonne, Vailly, Celles-sur-Aisne, Pont-Arcy, Soissons, Cuffies, Attichy, Rethondes, Choisy-au-Bac.

Les inondations entraînent de nombreuses coupures de routes. Notamment le rethélois comporte des quartiers inondables ; une maison de retraite est inondable pour la crue centennale à Château-Porcien (08).

3.2 Enjeux situés dans le lit majeur de l'Oise

Les villes installées dans le lit majeur de la rivière constituent les principales zones à enjeux ; de l'amont vers l'aval les villes concernées sont : Hirson, Guise, Origny-Ste-Benoîte La Fère, Chauny, Compiègne, Creil. D'autres communes sont également touchées : Ribemont, Brissy-Hamégicourt, Achery, Fargniers, Beautor, Appily, Bretigny, Pontoise-lès-Noyon, Varesnes, Semigny, Pont-L'Evêque, Montmacq, Thourotte, Plessis-Brion, Janville, Longueil-Annel, Clairoux, Margny-lès-Compiègne, Venette, Pont-Ste-Maxence, Brenouille.

Les inondations exceptionnelles entraînent de nombreuses coupures de routes, de voies ferrées et de canaux.

Dans le département de l'Aisne (02), des écoles sont inondées notamment à Guise et Origny-Ste-Benoîte, un hôpital gériatrique et la Mairie sont inondés à La Fère, la gare de Chauny est dans l'eau. Dans le département de l'Oise (60), l'hôpital de Compiègne est isolé par les eaux et deux transformateurs de puissance sont inondés pour la crue centennale ; la gare de Noyon, une maison de retraite à Margny-lès-Compiègne, le Lycée à Lacroix-St-Ouen sont notamment inondés pour des crues de période de retour inférieure à 100 ans.

3.3 Enjeux situés dans le lit majeur du Thérain

Les principaux enjeux sont situés à Beauvais, Rochy-Condé, Mouy, Mello, Montataire et Thiverny.

Les inondations du Thérain entraînent de nombreuses coupures de routes. La voie ferrée Creil/Beauvais peut être coupée par les crues du Thérain. A Beauvais (60) pour la crue centennale, une maison de retraite, la préfecture et le conseil général sont inondés.

3.4 Territoire à Risque Important (TRI)

La mise en œuvre de la directive européenne du 23 octobre 2007, relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (Directive Inondation – DI) conduit à la définition de Territoires à Risques Importants (TRI). Elle est transposée en droit français par l'article 221 de la LENE (loi portant engagement national pour l'environnement) du 12 juillet 2010 et par le décret n°2011-227 du 2 mars 2011, qui modifient le code de l'environnement.

Sur le territoire surveillé par le SPC-OA trois TRI ont été retenus pour 2015. Il s'agit des TRI de :

Chauny-Tergnier-La Fère (02) : Abbecourt, Andelain, Autreville, Beautor, Charmes, Chauny, Condren, Danizy, La Fère, Oignes, Sincecy, Tergnier, Viry-Nouveau ;

Compiègne (60) : Armancourt, Bienville, Choisy-au-Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, La-Croix-Saint-Ouen, Le Meux, Le Plessis-Brion, Longueil-Annel, Longueil-Sainte-Marie, Margny-les-Compiègne, Montmacq, Rivecourt, Thourotte, Venette, Verberie ;

Creil (60) : Brenouille, Creil, Les-Ageux, Montataire, Nogent-sur-Oise, Pont-Sainte-Maxence, Précy-sur-Oise, Rieux, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Maximin, Thiverny, Verneuil-en-Halatte, Villers-Saint-Paul, Villers-sous-Saint-Leu.

Règlement

ARTICLE 1 : Intervention de l'État

Les Services de Prévision des Crues (SPC) ont deux missions principales qui se distinguent par leur emprise géographique :

- sur l'ensemble de leur territoire de compétence, les SPC sont chargés de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation et d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues ;
- sur le périmètre d'intervention de l'État, les SPC élaborent et transmettent l'information sur les crues, ainsi que leurs prévisions lorsqu'elles sont possibles.

1.1 Territoire de compétence

Le territoire de compétence du Service de Prévision des Crues Oise Aisne est défini par le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Seine Normandie. Il correspond aux bassins versants des rivières Oise et Aisne. Son fonctionnement est indépendant du bassin de la Seine amont. Il forme un ensemble hydrographique et météorologique cohérent. Trois zones peuvent y être distinguées :

1. l'Aisne à l'amont de la confluence avec l'Oise ;
2. l'Oise à l'amont de la confluence avec l'Aisne ;
3. l'Oise aval, soumise à l'influence de la confluence Oise – Aisne.

Il est constitué par l'ensemble du bassin versant hydrographique de l'Oise en France jusqu'à son entrée dans le Val-d'Oise (95) à l'exception :

- de la partie amont du sous-bassin du Thérain situé en Seine-Maritime (76) ;
- de deux enclaves du sous-bassin du Matz dans le département de la Somme (80) ;
- d'une enclave du bassin de l'Oise dans le département du Nord (59).

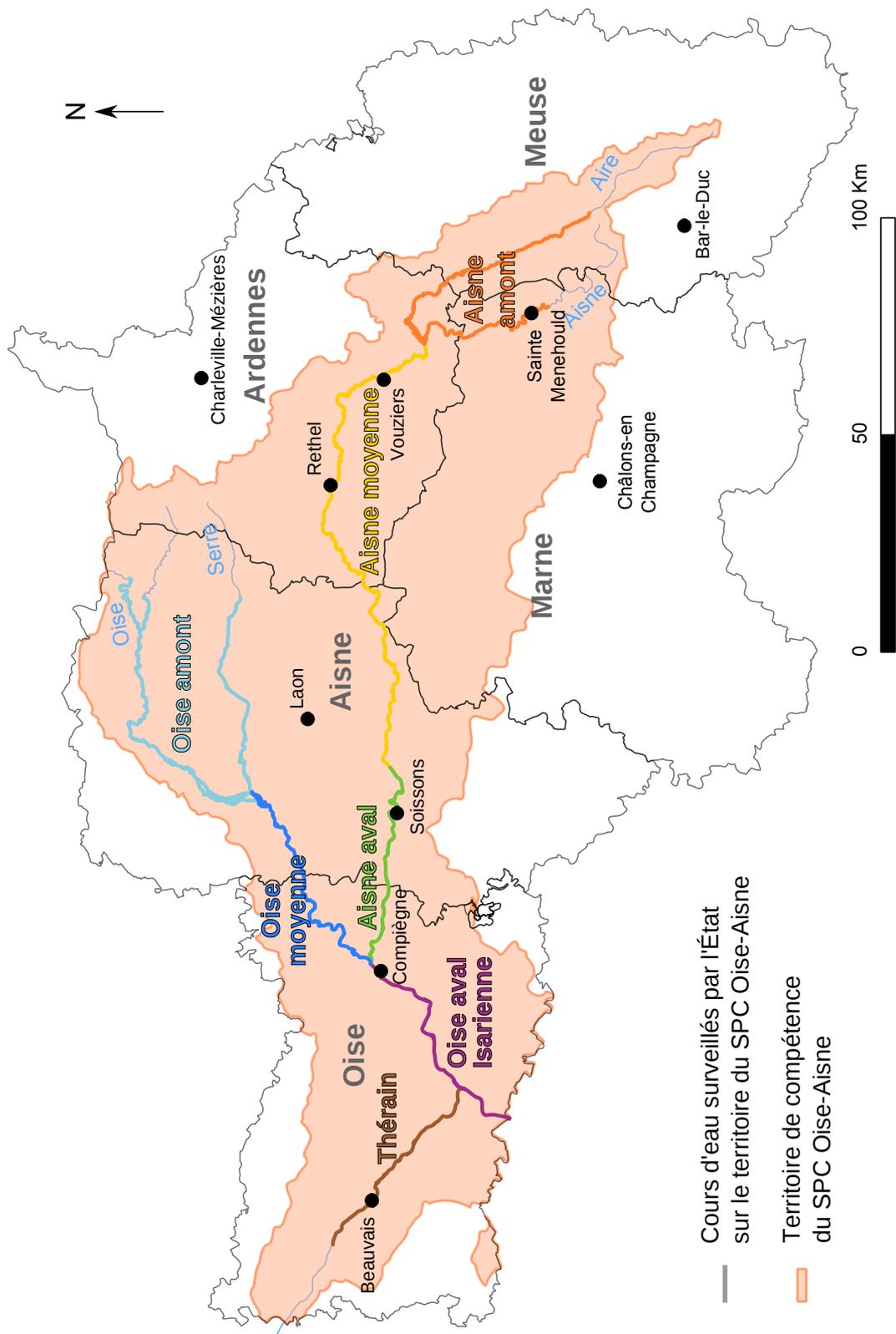
De plus, le territoire de compétence est augmenté :

- de la partie du bassin-versant de l'Oise à la confluence avec la Seine située dans le département de l'Oise (60).

Il s'étend sur 5 départements : la Meuse (55), la Marne (51), les Ardennes (08), l'Aisne (02) et l'Oise (60) et les zones de défense nord et est. La figure 2 p.15 présente le territoire de compétence du SPC-OA.

Sur ce territoire, le Service de Prévision des Crues est chargé de capitaliser l'observation et d'analyser l'ensemble des phénomènes d'inondation. Il pourra ainsi apporter son appui aux différents services de l'État intervenant dans ce domaine. Il doit également accompagner les collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues en leur apportant conseil, et en veillant à la cohérence des dispositifs, outils et méthodes envisagés avec ceux des services de l'État.

FIGURE 2 – Délimitation du territoire de compétence et du réseau surveillé par l'État



1.2 Périmètre d'intervention de l'État

L'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues sur le périmètre d'intervention du SPC-OA. Ce périmètre est défini par le Schéma Directeur de Prévision des Crues du bassin Seine-Normandie. Il comprend les principaux cours d'eau du territoire du SPC-OA qui présentent des enjeux significatifs en matière d'inondation. Sur ces cours d'eau, il est possible d'élaborer et de transmettre des informations pertinentes sur les crues dans des délais suffisants pour permettre l'alerte des services et la mise en œuvre de mesures préventives de réduction des dégâts.

L'État n'assure donc pas la surveillance des crues sur la totalité des rivières du bassin. Les petits affluents et le linéaire amont de certains cours d'eau importants ne sont pas inclus dans le périmètre d'intervention de l'État.

Les sept tronçons de cours d'eau sur lesquels le service de prévision des crues de l'Oise et de l'Aisne prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues sont les suivants :

- l'Aisne amont (cf. figure 4 p. 30) constitué :
 - de l'Aisne depuis l'entrée dans la commune de Verrières (51) jusqu'à la confluence avec l'Aire (communes de Termes et Senuc - 08) ;
 - de l'Aire depuis l'entrée dans la commune Beausite (55) jusqu'à la confluence avec l'Aisne (communes de Termes et Senuc - 08) ;
- l'Aisne moyenne constitué de l'Aisne depuis la confluence avec l'Aire (communes de Termes et Senuc - 08), jusqu'à la confluence avec la Vesle (Condé-sur-Aisne - 02) (cf. figure 5 p. 34) ;
- l'Aisne aval constitué de l'Aisne depuis la confluence avec la Vesle (Condé-sur-Aisne - 02) jusqu'à la confluence avec l'Oise (communes de Compiègne et Choisy-au-bac - 60) (cf. figure 6 p. 36) ;
- l'Oise-amont (cf. figure 7 p. 40) constitué :
 - de l'Oise depuis la confluence avec le gland (Hirson - 02) jusqu'à la confluence avec la Serre (communes de Danizy et La Fère - 02) ;
 - du Thon depuis le pont de la RD363 à Origny-en-Thiérache (02) jusqu'à la confluence avec l'Oise (Étréaupont - 02) ;
 - de la Serre depuis la confluence avec le Hurtaut (Montcornet - 02) jusqu'à la confluence avec l'Oise (communes de Danizy et La Fère - 02) ;
- l'Oise-moyenne constitué de l'Oise de la confluence avec la Serre (communes de Danizy et La Fère - 02) jusqu'à la confluence avec l'Aisne (communes de Clairoix et Choisy-au-bac - 60) (cf. figure 8 p. 43) ;
- l'Oise-aval-isarienne (cf. figure 9 p. 45) constitué de l'Oise de la confluence avec l'Aisne (communes de Clairoix et Compiègne - 60) jusqu'à son entrée dans le département du Val d'Oise (95) (Boran-sur-Oise - 60) ;
- le Thérain constitué du Thérain depuis son entrée dans la commune de Bonnières (60) jusqu'à la confluence avec l'Oise (Montataire - 60) (cf. figure 10 p. 47).

Les collectivités territoriales ou leurs groupements au profit desquels l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et d'information sur les crues sont listées en annexe A p. 28.

ARTICLE 2 : Intervention des collectivités territoriales

Sur certaines rivières ou portions de rivières non surveillées par l'État, il peut exister des enjeux localement significatifs. Sur ces zones, souvent situées en amont ou sur des bassins rapides, l'alerte et la prévision, à l'échelon du bassin, peuvent apparaître délicates et difficiles. Des systèmes locaux sont plus adaptés et ont une plus forte efficacité.

Sur ces secteurs, des collectivités territoriales peuvent souhaiter mettre en place, sous leur responsabilité et pour leurs propres besoins, des dispositifs complémentaires de ceux établis par l'État. Afin de garantir la cohérence des différents dispositifs, il convient que leur mise en place se fasse dans le respect de règles techniques que le présent article vise à définir.

2.1 Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales

Les dispositifs de surveillance et d'information sur les crues élaborés par des collectivités locales devront respecter les principes généraux suivants :

- la collectivité assurera la transmission directe des informations au préfet concerné ainsi qu'au Service de Prévision des Crues ;
- les maires des communes concernées seront tenus informés des messages émis par la collectivité ;
- le Service de Prévision des Crues devra avoir accès en temps réel aux mesures effectuées par la collectivité dans le cadre de son dispositif de surveillance ;
- réciproquement, la collectivité aura accès aux éventuelles mesures effectuées par le SPC sur le territoire correspondant.

Les collectivités souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance devront se rapprocher du SPC afin de préciser les modalités techniques de mise en œuvre du dispositif projeté et les conditions permettant d'assurer la cohérence des dispositifs. Une convention sera établie entre la collectivité et le Service de Prévision des Crues pour les modalités de réalisation du dispositif et d'échanges réciproques de données.

Ces collectivités pourront avoir accès gratuitement, pour les besoins du fonctionnement de ces dispositifs, aux données recueillies et aux prévisions élaborées par le SPC ; elles donneront accès aux informations qu'elles recueilleront, et communiqueront les prévisions qu'elles élaboreront, aux préfets des départements concernés et au SPC.

2.2 Collectivités territoriales ayant mis en place un dispositif de surveillance

Aucune collectivité territoriale n'a, à notre connaissance, mis en place de dispositif de surveillance et d'alerte.

ARTICLE 3 : Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

Pour accomplir sa mission de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues, le SPC Oise Aisne (SPC-OA) s'appuie sur les mesures réalisées sur différents réseaux hydrométriques ou météorologiques. Le présent article vise à définir les échanges de données mis en œuvre entre le SPC-OA et les autres gestionnaires de réseau.

3.1 Dispositifs de mesures

3.1.1 Réseau de mesure hydrométrique

Le SPC-OA exploite les données de réseaux de mesures hydrométriques situés sur son territoire de compétence. Ces réseaux sont gérés par les services en charge de l'hydrométrie de la DREAL Champagne-Ardenne, de la DREAL Picardie et de la DRIEE Ile de France. Les stations de mesures hydrométriques exploitées par le SPC-OA figurent sur la carte dédiée au SPC-OA sur le site internet [vigicrues](#).

En période normale, les stations hydrométriques sont interrogées toutes les 6 heures. La fréquence des appels peut être augmentée en période de crue.

3.1.2 Réseau de mesure pluviométrique

Le SPC-OA exploite les données des réseaux de mesures pluviométriques de Météo-France situés sur le bassin de la Seine et aux alentours immédiat. Des données du réseau de radars météorologiques sont notamment exploitées. Deux pluviomètres belges sont utilisés (Momignies et Cul des Sart) sur le bassin amont de l'Oise.

3.2 Mesures et prévisions effectuées par les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Les manœuvres d'ouvrages hydrauliques placés au fil de l'eau ou en dérivation des cours d'eau sont susceptibles d'avoir une influence sur les débits de crue. Sur le territoire du SPC-OA, l'EPTB Oise-Aisne et Voies Navigables de France (VNF) gèrent de tels ouvrages.

3.2.1 L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Oise Aisne

L'EPTB Oise Aisne gère deux sites d'écrêtement de crue situés sur le territoire du SPC-OA : Proisy en aval d'Hirson et Longueil-Sainte-Marie entre Compiègne et Creil.

La gestion de chaque site est effectuée en application d'un règlement d'eau, et un réseau de mesures hydrométriques propre à l'EPTB Oise Aisne permet notamment de contrôler la valeur des débits entrant et sortant de ces ouvrages.

La figure 3 p.20 fournit l'emplacement de ces ouvrages.

L'EPTB Oise Aisne transmet au SPC-OA les données collectées aux stations de mesure de son réseau. Il l'informe en outre régulièrement de l'état de remplissage et des débits de

prise et de restitution sur chaque site. Réciproquement, le SPC-OA transmet en temps réel à l'EPTB Oise Aisne les données collectées aux stations de mesure du réseau limnimétrique, pousse l'information vigilance en cas d'aggravation vers l'EPTB et le cas échéant analyse pour l'EPTB Oise-Aisne le risque de formation d'une deuxième onde de crue.

Météo-France met à disposition de l'EPTB Oise Aisne des informations relatives aux précipitations observées et prévues pour l'aide à la surveillance et à la prévision des crues (licence entre Météo-France et l'EPTB Oise Aisne signée le 22/12/2011).

3.2.2 Voies Navigables de France (VNF)

Voies Navigables de France gère, d'une part, sur l'ensemble des secteurs navigables du bassin de l'Oise de nombreux barrages liés à la navigation visant à maintenir une ligne d'eau constante dans les biefs navigués et, d'autre part, sur les portions non navigables des barrages ayant d'autres fonctions (alimentation des canaux, maintien en eau des annexes hydrauliques ...). Les modalités de gestion des barrages de navigation peuvent avoir une influence sur la dynamique des débits de crue, tant que l'ensemble des ouvrages n'est pas abattu. La manœuvre des ouvrages est réalisée par le barragiste en application du règlement d'eau ou de la consigne de gestion de l'ouvrage. VNF met à disposition du SPC-OA les règlements de gestion de ses ouvrages. La figure 3 p.20 présente l'implantation des barrages liés à la navigation.

Certains barrages de navigation gérés par VNF sont équipés de dispositifs de mesures automatisés de la cote amont de l'ouvrage. Pour l'ensemble de ces sites, VNF transmet au SPC les données collectées sur son réseau d'observation.

Pour les sites non équipés de dispositifs de mesures automatisés, le barragiste informe sans délai le SPC-OA en cas d'impossibilité de respecter la consigne de gestion de l'ouvrage.

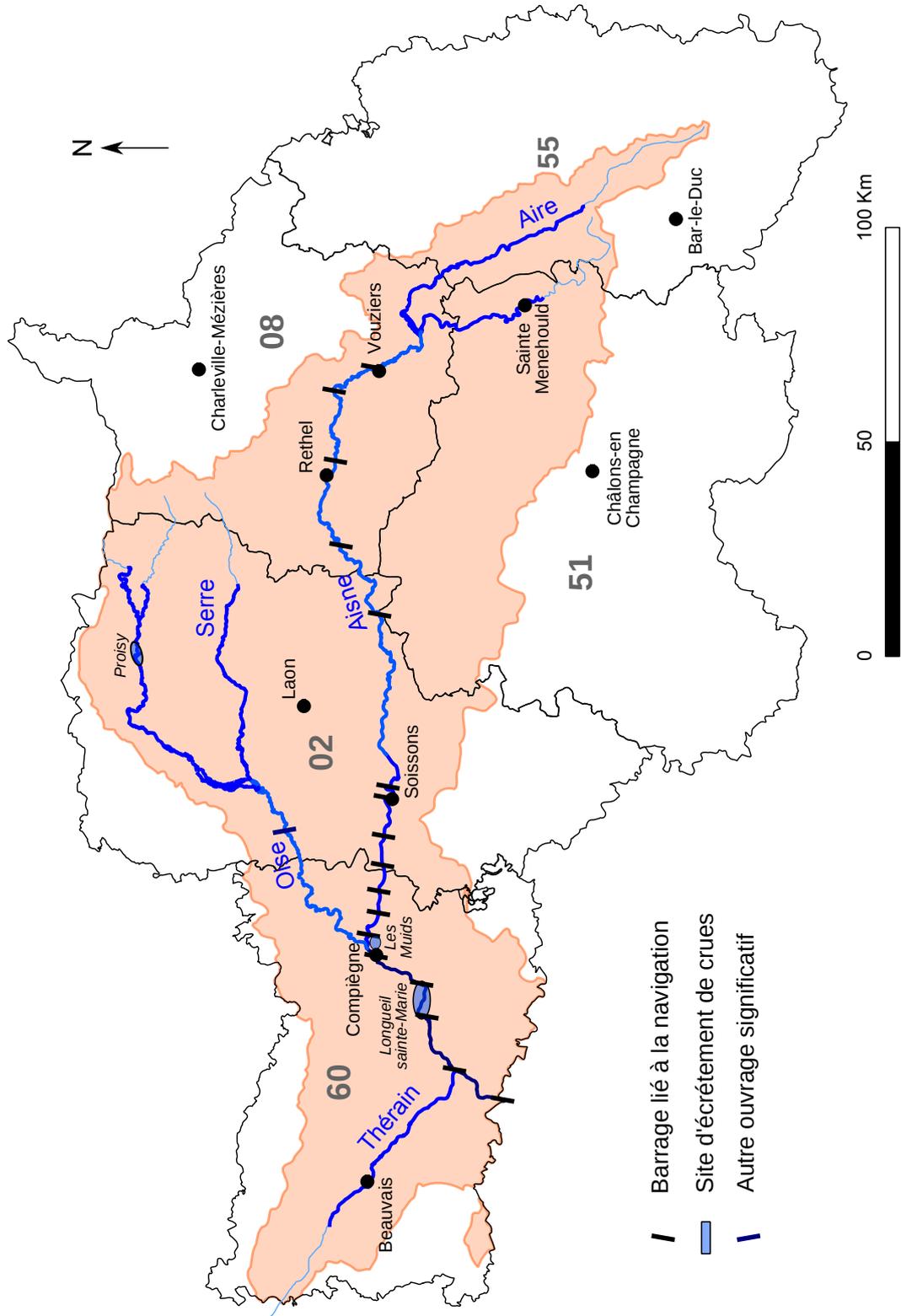
Lors de la modernisation des ouvrages, VNF équipe systématiquement ses ouvrages rénovés de dispositifs de mesures des cotes amont, aval et des débits de surverse et offre ainsi au SPC-OA l'accès en temps réel à ces données.

Une convention établie entre le SPC et VNF précise les modalités pratiques d'échanges de données et d'informations sur la gestion des ouvrages.

3.2.3 L'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)

L'agglomération de la région de Compiègne gère un site de compensation et d'écrêtement de crue situé sur la commune de Choisy-au-Bac (60), le long de l'Aisne et de l'Oise à proximité de la confluence Oise-Aisne.

FIGURE 3 – Principaux ouvrages hydrauliques



3.3 Les réseaux de mesures gérés par les collectivités territoriales mentionnées à l'article 2

Le SPC Oise Aisne utilise en tant que de besoin les données des réseaux de mesures gérés par les collectivités territoriales mentionnées à l'article 2 p.17.

3.4 Prévisions météorologique

Les services de Météo-France assurent, dans le cadre de la prévision des crues, une surveillance des phénomènes météorologiques. Cette dernière vise à alerter les services de prévision des crues des phénomènes météorologiques présentant un risque de genèse de crues et à informer les mêmes services de la situation météorologique.

Par ailleurs, outre la connaissance instantanée de l'état hydrologique des cours d'eau, une connaissance fine de la pluviométrie est nécessaire au bon fonctionnement des modèles de prévision (modèles pluie-débit). À cet effet, une collaboration et des échanges de données en temps réel renforcés sont établis entre le SPC OA et les services de Météo-France : convention cadre « Observation » Météo-France / MEDDE [DGPR] 2011-2016 (pluviomètres, radars hydrométéorologiques, lames d'eau précipitées observées et prévues...).

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par la convention cadre entre Météo-France et le Ministère en charge de la prévention des risques (MEDDE [DGPR-DGALN]) 2012-2016.

Au plan régional, les services de Météo-France diffusent aux SPC des Bulletins de Précipitations (BP). Ces derniers indiquent notamment par sous-secteur les cumuls de pluie prévus pour les 24 et 48 heures à venir, ainsi que des Avertissements Précipitations (AP) en cas de prévisions de cumuls importants. La circulaire conjointe direction de l'eau et Météo-France du 31 janvier 2008 précise les modalités de cette prestation « AP/BP ».

ARTICLE 4 : Dispositif d'information

Le dispositif d'information détaillé dans le présent règlement est centré sur **une procédure de vigilance crues** dont les objectifs poursuivis sont les suivants :

- donner aux autorités publiques à l'échelon national, zonal, départemental et communal les moyens d'anticiper, par une prévision précoce, une situation difficile ;
- donner aux préfets, aux services déconcentrés ainsi qu'aux maires, les informations de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise d'inondations ;
- assurer simultanément l'information la plus large des médias et des populations en donnant à ces dernières des conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation ;
- focaliser l'attention sur les phénomènes dangereux et intenses pouvant générer une situation de crise majeure.

La procédure de vigilance crues doit ainsi répondre à une volonté d'anticipation des crises doublée d'une information du public. La procédure de vigilance crues se traduit par :

- **une carte de vigilance crues** élaborée deux fois par jour, à 10h et à 16h. Cette carte peut être consultée à l'échelle nationale et à l'échelle locale du périmètre géographique d'intervention de chaque SPC ;

- **des bulletins d'information** locaux, rédigés par le SPC, et nationaux, rédigés par le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), accessibles depuis la carte de vigilance crues et élaborés également deux fois par jour, respectivement à 10h et à 16h.

La procédure de vigilance crues est complétée par un dispositif de mise à disposition des données mesurées aux différentes stations (données brutes non validées), accessible au public.

La procédure de vigilance crues est définie par une circulaire conjointe du ministère de l'écologie et du développement durable et du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (juin 2006).

4.1 Mise à disposition de l'information

⇒ « Mise à disposition » signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information sur un serveur (site internet).

La carte de vigilance et le bulletin d'information associé en cours de validité sont accessibles pour tout public à partir du site Internet suivant :

<http://www.vigicrues.gouv.fr/>

Un site Internet miroir fournit un accès sécurisé aux mêmes informations pour les autorités préfectorales :

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr/>

Les données brutes mesurées aux stations des réseaux hydrométriques sont accessibles depuis le site de la vigilance crues. Les données brutes sont mises à disposition sans validation, dès leur disponibilité en fonction du rythme de collecte par le SPC.

4.1.1 Vigilance crue

Une carte de vigilance nationale est élaborée deux fois par jour par le SCHAPI, sur la base des informations fournies par chaque SPC. Elle représente les cours d'eau du périmètre d'intervention de l'État. A chaque tronçon défini au paragraphe 1.2 p.16 est affecté une couleur représentative du degré de vigilance qu'il convient d'adopter compte-tenu de la situation hydrométéorologique.

Le choix d'une couleur de vigilance est issu du croisement de deux paramètres :

- l'intensité prévisible de la crue ;
- les conséquences potentielles sur le terrain qu'une telle crue engendre (cf. tableau 1, p.23).

Liste des tronçons du SPC Oise-Aisne : Le tableau 2 p. 24 récapitule les tronçons surveillés par le SPC-OA.

Carte des tronçons de vigilance : La carte de la figure 2 p.15 situe les différents tronçons sur le territoire du SPC-OA.

Échéance de la carte de vigilance : L'échéance d'anticipation de la vigilance est de 24 heures pour l'ensemble des tronçons du SPC Oise-Aisne.

Niveau	Définition	Caractérisations Conséquences potentielles sur le terrain
Vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.
Jaune	Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...)</p> <p>Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.</p> <p>Activité agricole perturbée de façon significative.</p> <p>Évacuations ponctuelles.</p>
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p>Débordements généralisés.</p> <p>Vies humaines menacées.</p> <p>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</p> <p>Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Itinéraires structurants coupés – Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voir inopérants. – Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	<p>Crue rare et catastrophique.</p> <p>Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées</p> <p>Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés</p> <p>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon)</p> <p>Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Bâti détruit – Itinéraires structurants coupés – Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants. – Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Telecom...)

TABLE 1 – Définition et caractérisation des niveaux de vigilance

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Dpt. concernés
Aisne amont	Aisne	Entrée à Verrières (51)	Confluence Aire-Aisne	08,51
	Aire	Entrée à Beausite (55)		08,55
Aisne moyenne	Aisne	Confluence Aire-Aisne	Confluence Aisne-Vesle	08,02
Aisne aval	Aisne	Confluence Aisne-Vesle	Confluence Oise-Aisne	02,60
Oise amont	Oise	Confluence Oise-Gland	Confluence Oise-Serre	02
	Thon	RD363 à Origny-en-Thiérarche	Confluence Oise-Thon	02
	Serre	Confluence Serre-Hurtaut	Confluence Oise-Serre	02
Oise moyenne	Oise	Confluence Oise-Serre	Confluence Oise-Aisne	02,60
Oise aval isarienne	Oise	Confluence Oise-Aisne	Entrée en Île-de-France	60
Thérain	Thérain	Entrée à Bonnière	Confluence Oise-Thérain	60

TABLE 2 – Tronçons surveillés par le SPC Oise-Aisne

Critères d'affectation des couleurs : Sur chacun des tronçons précédemment définis, le niveau de vigilance est établi en fonction d'une évaluation du risque de crue prévisible, pour les 24 prochaines heures. Cette évaluation est réalisée par les prévisionnistes du SPC-OA à partir des relevés des hauteurs d'eau observées et prévisibles aux stations de référence de chacun des tronçons et des observations et prévisions météorologiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un dispositif automatique fondé sur le constat de seuils dépassés mais d'une expertise du SPC-OA propre à chaque situation.

Les fiches présentées en annexe C p.49 indiquent, tronçon par tronçon, les situations de crue associées à chaque couleur.

Bulletin d'information : Le SPC-OA élabore au moins deux fois par jour un bulletin d'information unique pour l'ensemble du périmètre de compétence. Si l'un au moins des tronçons de vigilance est au niveau jaune, orange ou rouge, le bulletin d'information contient :

- une description et une qualification de la situation et de son évolution ;
- des prévisions, dans la mesure du possible ;
- le cas échéant, une description des conséquences possibles sur les activités humaines ;
- des conseils de comportement (préétablis par les pouvoirs publics : Direction générale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises de la défense du Ministère de l'intérieur, Direction générale de la prévention des risques du Ministère de l'écologie de l'énergie et du développement durable et de la mer).

Le bulletin est établi à partir des informations disponibles aux stations de mesure décrites à l'article 3 du présent règlement. Le bulletin d'information est émis 2 fois par jour en mode régulier, respectivement à 10h et à 16h. Il est éventuellement actualisé en tant que de besoin

à raison d'un bulletin en début de nuit (couleur orange et rouge), en fonction des épisodes de crues. En cas d'aggravation subite de la situation justifiant la modification du niveau de vigilance, la diffusion d'un bulletin intermédiaire peut être accompagnée d'une actualisation de la carte de vigilance en dehors des horaires réguliers de publication.

4.1.2 Prévisions

Le SPC-OA produit, dans la mesure du possible, des prévisions à 23 stations de prévision. Les stations de prévision et la nature des prévisions sont fournies dans le tableau 3 p.25.

<i>Tronçon</i>	<i>Station</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Nature de la prévision</i>	<i>Échéance de prévision</i>
Aisne amont	Verrières	Aisne	Qualitative	–
	Amblaincourt	Aire	Qualitative	–
	Varenes en Argonne	Aire	Qualitative	–
Aisne moyenne	Mouron	Aisne	Chiffrée	24 h
	Vouziers	Aisne	Chiffrée	24 h
	Rilly-sur-Aisne	Aisne	Chiffrée	24 h
	Biermes	Aisne	Chiffrée	48 h
	Asfeld	Aisne	Chiffrée	48 h
	Berry-au-Bac	Aisne	Chiffrée	48 h
Aisne aval	Soissons	Aisne	Chiffrée	72 h
Oise amont	Hirson	Oise	Qualitative ou chiffrée	–
	Origny en Thiérache	Thon	Qualitative	–
	Origny-Ste-Benoite	Oise	Chiffrée	24 h
	Montcornet	Serre	Qualitative	–
	Pont à Bucy	Serre	Chiffrée	24 h
Oise moyenne	Condren	Oise	Chiffrée	48 h
	Sempigny	Oise	Chiffrée	48 h
Oise aval isarienne	Venette	Oise	Chiffrée	72 h
	Creil	Oise	Chiffrée	72 h
Thérain	Bonnières	Thérain	Qualitative	–
	Goincourt	Avelon	Qualitative	–
	Beauvais	Thérain	Qualitative ou chiffrée	–
	Maysel	Thérain	Chiffrée	24 h

TABLE 3: Stations pouvant faire l'objet d'une prévision

4.1.3 Observations

Le SPC-OA transmet, dans la mesure du possible les observations horaires de 39 stations d'observation hydrométriques du bassin. Les données transmises sont des données brutes non vérifiées. En période normale ces données sont rafraîchies toutes les 6 heures (4 fois par jour). Le tableau 4 p.26 liste les stations et leur caractéristiques.

<i>Tronçon</i>	<i>Station</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Données transmises</i>	<i>Type de station</i>
Aisne amont	Verrières	Aisne	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Amblaincourt	Aire	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Chevières	Aire	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Varennnes en Argonne	Aire	Hauteurs, débits calc.	Prév.
Aisne moyenne	Mouron	Aisne	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Vouziers	Aisne	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Rilly-sur-Aisne	Aisne	Hauteurs	Prév.
	Givry-sur-Aisne	Aisne	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Biermes	Aisne	Hauteurs	Prév.
	Ecly	Vaux	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Asfeld	Aisne	Hauteurs	Prév.
	Orainville	Suippe	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Berry-au-Bac	Aisne	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Berry-au-Bac [rigole]	Aisne	Hauteurs, débits calc.	Obs.
Aisne aval	Braine	Aisne	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Soissons	Aisne	Hauteurs, débits	Prév.
	Soissons [crise]	Crise	Hauteurs, débits calc.	Obs.
Oise amont	Hirson	Oise	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Origny en Thiérache	Thon	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Flavigny	Oise	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Origny-Ste-Benoite	Oise	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Montcornet	Serre	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Mortiers	Serre	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Pont à Bucy	Serre	Hauteurs, débits calc.	Prév.
Oise moyenne	Condren	Oise	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Noyon	Verse	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Sempigny	Oise	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Passel	Divette	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Plessis-Brion	Oise	Hauteurs, débits calc.	Obs.
Oise aval isarienne	Clairoix	Aronde	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Venette	Oise	Hauteurs	Prév.
	Saintines	Automne	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Nogent-sur-Oise	Breche	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Creil	Oise	Hauteurs, débits	Prév.
Thérain	Bonnières	Thérain	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	St-Omer	Petit Thérain	Hauteurs, débits calc.	Obs.
	Goincourt	Avelon	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Beauvais	Thérain	Hauteurs, débits calc.	Prév.
	Maysel	Thérain	Hauteurs, débits calc.	Prév.

TABLE 4: Stations pouvant faire l'objet d'une prévision

4.2 Diffusion de l'information

⇒ « Diffusion » signifie que l'information est transmise au destinataire.

La carte de vigilance et le bulletin d'information associé sont diffusés à chaque actualisation aux préfetures de zone de défense, préfetures de département et SDIS des départements dans lesquels s'inscrit le périmètre d'intervention du SPC-OA.

ARTICLE 5 : Échéancier d'entrée en vigueur

Le présent règlement est prévu pour entrer en vigueur dès son approbation.

Annexes

A Collectivités territoriales au profit desquelles l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues

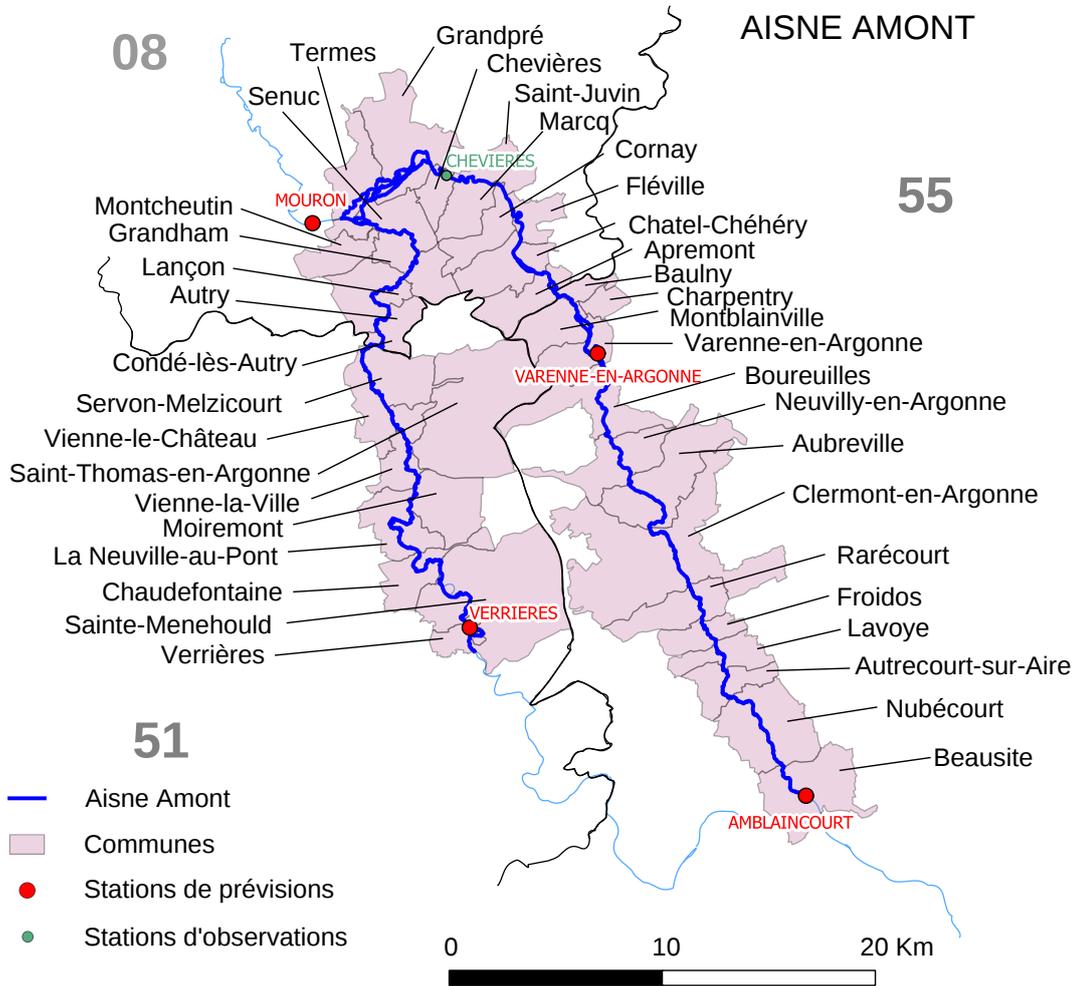
A.1 Aisne amont

Tronçon Aisne-amont			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
08	Apremont	Aisne Amont	Aire
08	Autry	Aisne Amont	Aisne
08	Chatel-Chéhéry	Aisne Amont	Aire
08	Chevières	Aisne Amont	Aire
08	Condé-lès-Autry	Aisne Amont	Aisne
08	Cornay	Aisne Amont	Aire
08	Fléville	Aisne Amont	Aire
08	Grandham	Aisne Amont	Aisne
08	Grandpré	Aisne Amont	Aire
08	Lançon	Aisne Amont	Aisne
08	Marcq	Aisne Amont	Aire
08	Montcheutin	Aisne Amont	Aisne
08	Saint-Juvin	Aisne Amont	Aisne
08	Senuc	Aisne Amont	Aisne
08	Termes	Aisne Amont	Aisne
51	Chauffontaine	Aisne Amont	Aisne
51	Moiremont	Aisne Amont	Aisne
51	La Neuville-au-Pont	Aisne Amont	Aisne
51	Sainte-Menehould	Aisne Amont	Aire
51	Saint-Thomas-en-Argonne	Aisne Amont	Aisne
51	Servon-Melzicourt	Aisne Amont	Aisne
51	Verrières	Aisne Amont	Aisne
51	Vienne-la-Ville	Aisne Amont	Aisne
51	Vienne-le-Château	Aisne Amont	Aisne
55	Aubreville	Aisne Amont	Aire
55	Autrecourt-sur-Aire	Aisne Amont	Aire
55	Baulny	Aisne Amont	Aire
55	Beausite	Aisne Amont	Aire
55	Boureuilles	Aisne Amont	Aire
55	Charpentry	Aisne Amont	Aire
Suite du tableau page suivante ...			

...Tronçon Aisne-amont - suite de la page précédente			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
55	Clermont-en-Argonne	Aisne Amont	Aire
55	Froidos	Aisne Amont	Aire
55	Lavoye	Aisne Amont	Aire
55	Montblainville	Aisne Amont	Aire
55	Neuvilly-en-Argonne	Aisne Amont	Aire
55	Nubécourt	Aisne Amont	Aire
55	Rarecourt	Aisne Amont	Aire
55	Varennnes-en-Argonne	Aisne Amont	Aire

TABLE 5: Tronçon Aisne-amont : communes

FIGURE 4 – **Tronçon Aisne amont**



A.2 Aisne moyenne

Tronçon Aisne-moyenne			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
02	Beaurieux	Aisne moyenne	Aisne
02	Berry-au-Bac	Aisne moyenne	Aisne
02	Bourg-et-Comin	Aisne moyenne	Aisne
02	Celles-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
02	Chassemy	Aisne moyenne	Aisne
02	Chaudardes	Aisne moyenne	Aisne
02	Chavonne	Aisne moyenne	Aisne
02	Concevreux	Aisne moyenne	Aisne
02	Condé-sur-Suippe	Aisne moyenne	Aisne
02	Cuiry-lès-Chaudardes	Aisne moyenne	Aisne
02	Cuissy-et-Geny	Aisne moyenne	Aisne
02	Cys-la-Commune	Aisne moyenne	Aisne
02	Évergnicourt	Aisne moyenne	Aisne
02	Gernicourt	Aisne moyenne	Aisne
02	Guignicourt	Aisne moyenne	Aisne
02	Juvincourt-et-Damary	Aisne moyenne	Aisne
02	Juvincourt-et-Damary	Aisne moyenne	Aisne
02	Maizy	Aisne moyenne	Aisne
02	Menneville	Aisne moyenne	Aisne
02	Moussy-Verneuil	Aisne moyenne	Aisne
02	Neufchâtel-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
02	œuilly	Aisne moyenne	Aisne
02	Pargnan	Aisne moyenne	Aisne
02	Pignicourt	Aisne moyenne	Aisne
02	Pont-Arcy	Aisne moyenne	Aisne
02	Pontavert	Aisne moyenne	Aisne
02	Presles-et-Boves	Aisne moyenne	Aisne
02	Saint-Mard	Aisne moyenne	Aisne
02	Soupir	Aisne moyenne	Aisne
02	Vailly-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
02	Variscourt	Aisne moyenne	Aisne
02	Viel-Arcy	Aisne moyenne	Aisne
02	Villers-en-Prayères	Aisne moyenne	Aisne
08	Acy-Romance	Aisne moyenne	Aisne
08	Aire	Aisne moyenne	Aisne
08	Amagne	Aisne moyenne	Aisne
Suite du tableau page suivante ...			

... Tronçon Aisne-moyenne - suite de la page précédente			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
08	Ambly-Fleury	Aisne moyenne	Aisne
08	Asfeld	Aisne moyenne	Aisne
08	Attigny	Aisne moyenne	Aisne
08	Avaux	Aisne moyenne	Aisne
08	Balham	Aisne moyenne	Aisne
08	Ballay	Aisne moyenne	Aisne
08	Barby	Aisne moyenne	Aisne
08	Biermes	Aisne moyenne	Aisne
08	Blanzly-la-Salonnaise	Aisne moyenne	Aisne
08	Brécy-Brières	Aisne moyenne	Aisne
08	Brienne-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
08	Challerange	Aisne moyenne	Aisne
08	Charbogne	Aisne moyenne	Aisne
08	Château-Porcien	Aisne moyenne	Aisne
08	Condé-lès-Herpy	Aisne moyenne	Aisne
08	Coucy	Aisne moyenne	Aisne
08	Doux	Aisne moyenne	Aisne
08	Falaise	Aisne moyenne	Aisne
08	Givry	Aisne moyenne	Aisne
08	Gomont	Aisne moyenne	Aisne
08	Herpy-l'Arlésienne	Aisne moyenne	Aisne
08	Mouron	Aisne moyenne	Aisne
08	Nanteuil-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
08	Olizy-Primat	Aisne moyenne	Aisne
08	Rethel	Aisne moyenne	Aisne
08	Rilly-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
08	Saint-Germainmont	Aisne moyenne	Aisne
08	Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	Aisne moyenne	Aisne
08	Sault-lès-Rethel	Aisne moyenne	Aisne
08	Savigny-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
08	Semuy	Aisne moyenne	Aisne
08	Seuil	Aisne moyenne	Aisne
08	Taizy	Aisne moyenne	Aisne
08	Termes	Aisne moyenne	Aisne
08	Terron-sur-Aisne	Aisne moyenne	Aisne
08	Thugny-Trugny	Aisne moyenne	Aisne
08	Vandy	Aisne moyenne	Aisne
08	Vaux-lès-Mouron	Aisne moyenne	Aisne
08	Vieux-lès-Asfeld	Aisne moyenne	Aisne
08	Voncq	Aisne moyenne	Aisne
Suite du tableau page suivante ...			

<i>...Tronçon Aisne-moyenne - suite de la page précédente</i>			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
08	Vouziers	Aisne moyenne	Aisne
08	Vrizy	Aisne moyenne	Aisne

TABLE 6: Tronçon Aisne-moyenne : communes

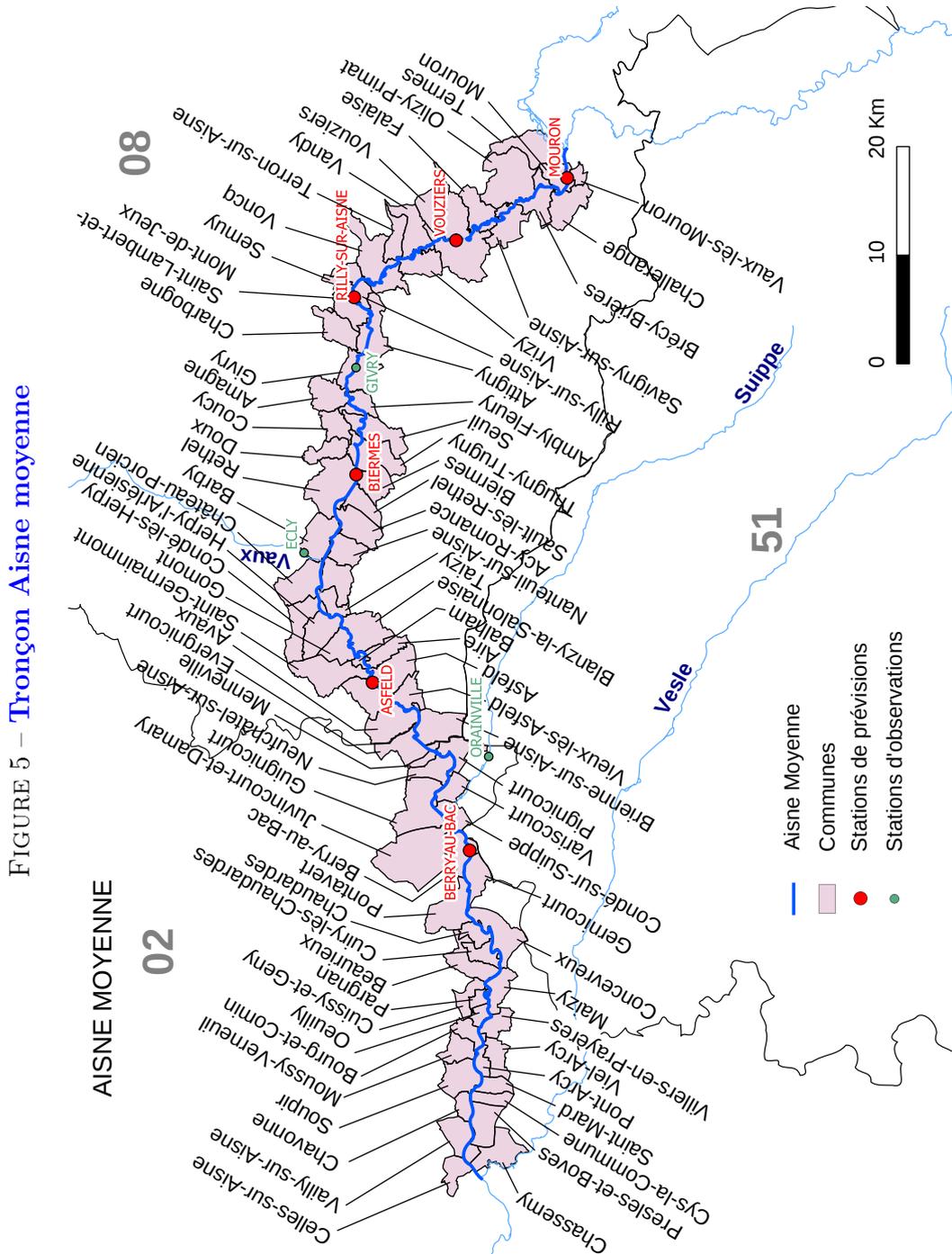


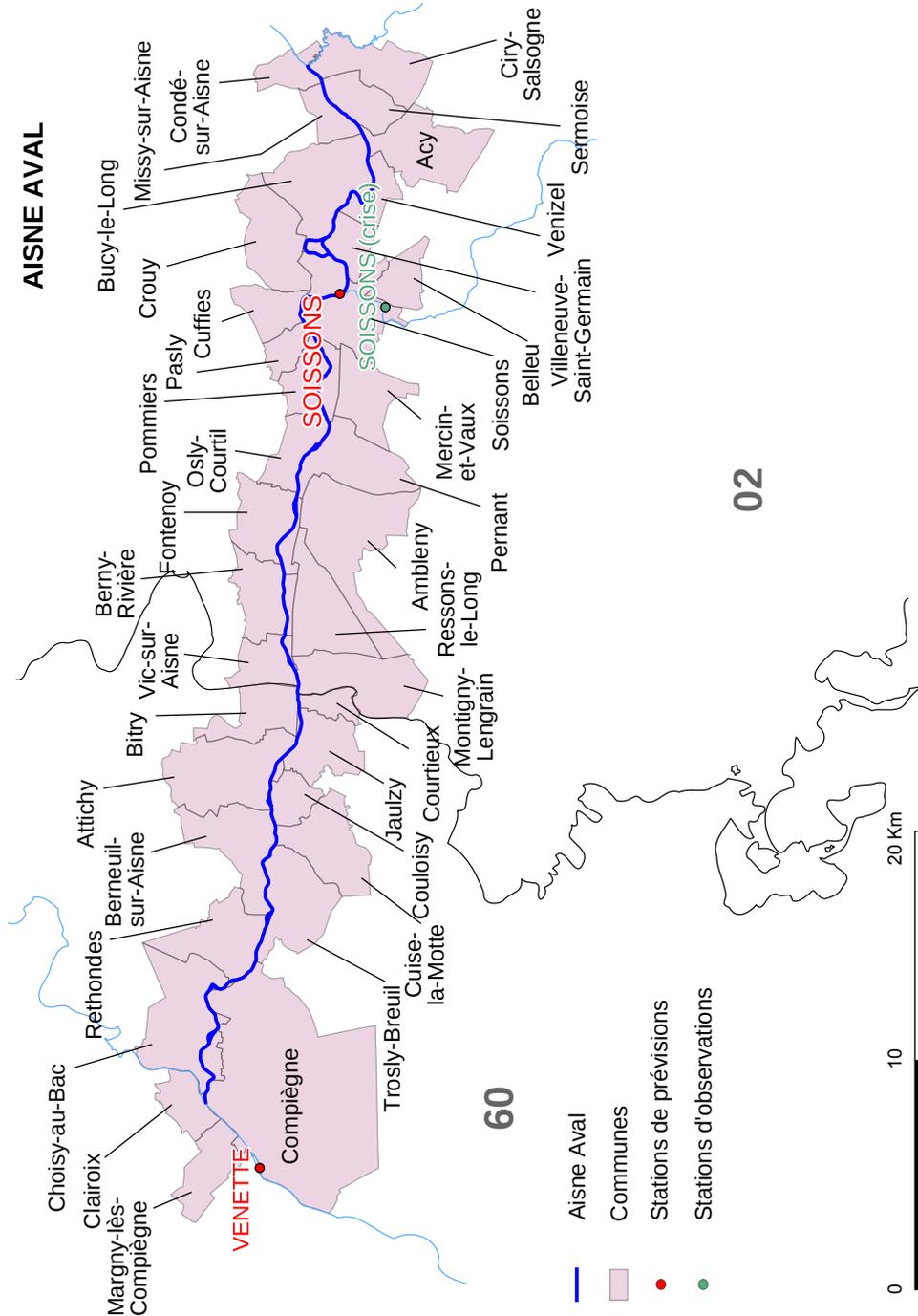
FIGURE 5 – Tronçon Aisne moyenne

A.3 Aisne-aval

Tronçon Aisne-aval			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
02	Acy	Aisne-aval	Aisne
02	Ambleny	Aisne-aval	Aisne
02	Belleu	Aisne-aval	Aisne
02	Berny-Rivière	Aisne-aval	Aisne
02	Bucy-le-Long	Aisne-aval	Aisne
02	Ciry-Salsogne	Aisne-aval	Aisne
02	Condé-sur-Aisne	Aisne-aval	Aisne
02	Crouy	Aisne-aval	Aisne
02	Cuffies	Aisne-aval	Aisne
02	Fontenoy	Aisne-aval	Aisne
02	Mercin-et-Vaux	Aisne-aval	Aisne
02	Missy-sur-Aisne	Aisne-aval	Aisne
02	Montigny-Lengrain	Aisne-aval	Aisne
02	Osly-Courtil	Aisne-aval	Aisne
02	Pasly	Aisne-aval	Aisne
02	Pernant	Aisne-aval	Aisne
02	Pommiers	Aisne-aval	Aisne
02	Ressons-le-Long	Aisne-aval	Aisne
02	Sermoise	Aisne-aval	Aisne
02	Soissons	Aisne-aval	Aisne
02	Venizel	Aisne-aval	Aisne
02	Vic-sur-Aisne	Aisne-aval	Aisne
02	Villeneuve-Saint-Germain	Aisne-aval	Aisne
60	Attichy	Aisne-aval	Aisne
60	Berneuil-sur-Aisne	Aisne-aval	Aisne
60	Bitry	Aisne-aval	Aisne
60	Choisy-au-Bac	Aisne-aval	Aisne
60	Clairoix	Aisne-aval	Aisne
60	Compiègne	Aisne-aval	Aisne
60	Couloisy	Aisne-aval	Aisne
60	Courtieux	Aisne-aval	Aisne
60	Cuise-la-Motte	Aisne-aval	Aisne
60	Jaulzy	Aisne-aval	Aisne
60	Margny-lès-Compiègne	Aisne-aval	Aisne
60	Rethondes	Aisne-aval	Aisne
60	Trosly-Breuil	Aisne-aval	Aisne

TABLE 7: Tronçon Aisne-aval : communes

FIGURE 6 – Tronçon Aisne aval



A.4 Oise amont

Tronçon Oise-amont			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
02	Achery	Oise amont	Oise
02	Agnicourt-et-Séchelles	Oise amont	Serre
02	Alaincourt	Oise amont	Oise
02	Anguilmont-le-Sart	Oise amont	Serre
02	Assis-sur-Serre	Oise amont	Serre
02	Autreppes	Oise amont	Oise
02	Barenton-sur-Serre	Oise amont	Serre
02	Bernot	Oise amont	Oise
02	Berthenicourt	Oise amont	Oise
02	Bosmont-sur-Serre	Oise amont	Serre
02	La Bouteille	Oise amont	Thon
02	Brissay-Choigny	Oise amont	Oise
02	Brissy-Hamégicourt	Oise amont	Oise
02	Chalandry	Oise amont	Serre
02	Chaourse	Oise amont	Serre
02	Châtillon-sur-Oise	Oise amont	Oise
02	Chigny	Oise amont	Oise
02	Cilly	Oise amont	Serre
02	Courbes	Oise amont	Serre
02	Crécy-sur-Serre	Oise amont	Serre
02	Dercy	Oise amont	Serre
02	Effry	Oise amont	Oise
02	Englancourt	Oise amont	Oise
02	Erlon	Oise amont	Serre
02	Erloy	Oise amont	Oise
02	Étréaupont	Oise amont	Oise
02	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	Oise amont	Oise
02	Froidmont-Cohartille	Oise amont	Serre
02	Gergny	Oise amont	Oise
02	Guisse	Oise amont	Oise
02	Hauteville	Oise amont	Oise
02	Hirson	Oise amont	Oise
02	Lesquielles-Saint-Germain	Oise amont	Oise
02	Lislet	Oise amont	Serre
02	Luzoir	Oise amont	Oise
02	Macquigny	Oise amont	Oise
02	Malzy	Oise amont	Oise
02	Marcy-sous-Marle	Oise amont	Serre
Suite du tableau page suivante ...			

...Tronçon Oise-amont - suite de la page précédente			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
02	Marle	Oise amont	Serre
02	Marly-Gomont	Oise amont	Oise
02	Mayot	Oise amont	Oise
02	Mesbrecourt-Richecourt	Oise amont	Serre
02	Mézières-sur-Oise	Oise amont	Oise
02	Monceau-sur-Oise	Oise amont	Oise
02	Mondrepuis	Oise amont	Serre
02	Montcornet	Oise amont	Oise
02	Mont-d'Origny	Oise amont	Oise
02	Montigny-sous-Marle	Oise amont	Serre
02	Montigny-sur-Crécy	Oise amont	Serre
02	Mortiers	Oise amont	Serre
02	Moÿ-de-l'Aisne	Oise amont	Oise
02	Neuve-Maison	Oise amont	Oise
02	La Neuville-Bosmont	Oise amont	Serre
02	Neuville	Oise amont	Oise
02	Nouvion-et-Catillon	Oise amont	Serre
02	Nouvion-le-Comte	Oise amont	Serre
02	Noyales	Oise amont	Oise
02	Ohis	Oise amont	Oise
02	Origny-en-Thiérache	Oise amont	Oise
02	Origny-Sainte-Benoite	Oise amont	Thon
02	Pouilly-sur-Serre	Oise amont	Serre
02	Proisy	Oise amont	Oise
02	Proix	Oise amont	Oise
02	Remies	Oise amont	Serre
02	Ribemont	Oise amont	Oise
02	Romery	Oise amont	Oise
02	Saint-Algis	Oise amont	Oise
02	Saint-Pierremont	Oise amont	Serre
02	Séry-lès-Mézières	Oise amont	Oise
02	Sissy	Oise amont	Oise
02	Sorbais	Oise amont	Oise
02	Tavaux-et-Pontséricourt	Oise amont	Serre
02	Thenelles	Oise amont	Oise
02	Travecy	Oise amont	Oise
02	Vadencourt	Oise amont	Oise
02	Vendeuil	Oise amont	Oise
02	Vincy-Reuil-et-Magny	Oise amont	Serre
02	Voyenne	Oise amont	Serre
Suite du tableau page suivante ...			

<i>...Tronçon Oise-amont - suite de la page précédente</i>			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
02	Wiège-Faty	Oise amont	Oise
02	Wimy	Oise amont	Oise

TABLE 8: Tronçon Oise-amont : communes

A.5 Oise-moyenne

Tronçon Oise-moyenne			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
02	Abbécourt	Oise-moyenne	Oise
02	Amigny-Rouy	Oise-moyenne	Oise
02	Andelain	Oise-moyenne	Oise
02	Autreville	Oise-moyenne	Oise
02	Beautor	Oise-moyenne	Oise
02	Bichancourt	Oise-moyenne	Oise
02	Charmes	Oise-moyenne	Oise
02	Chauny	Oise-moyenne	Oise
02	Condren	Oise-moyenne	Oise
02	Danizy	Oise-moyenne	Oise
02	Deuillet	Oise-moyenne	Oise
02	La Fère	Oise-moyenne	Oise
02	Manicamp	Oise-moyenne	Oise
02	Marest-Dampcourt	Oise-moyenne	Oise
02	Ognes	Oise-moyenne	Oise
02	Quierzy	Oise-moyenne	Oise
02	Servais	Oise-moyenne	Oise
02	Sinceny	Oise-moyenne	Oise
02	Tergnier	Oise-moyenne	Oise
02	Viry-Noureuil	Oise-moyenne	Oise
60	Appilly	Oise-moyenne	Oise
60	Babœuf	Oise-moyenne	Oise
60	Bailly	Oise-moyenne	Oise
60	Béhéricourt	Oise-moyenne	Oise
60	Brétigny	Oise-moyenne	Oise
60	Cambronne-lès-Ribécourt	Oise-moyenne	Oise
60	Chiry-Ourscamp	Oise-moyenne	Oise
60	Choisy-au-Bac	Oise-moyenne	Oise
60	Janville	Oise-moyenne	Oise
60	Le Plessis-Brion	Oise-moyenne	Oise
60	Longueil-Annel	Oise-moyenne	Oise
60	Montmacq	Oise-moyenne	Oise
60	Morlincourt	Oise-moyenne	Oise
60	Noyon	Oise-moyenne	Oise
60	Passel	Oise-moyenne	Oise
60	Pimprez	Oise-moyenne	Oise
60	Pont-l'Évêque	Oise-moyenne	Oise
60	Pontoise-lès-Noyon	Oise-moyenne	Oise
Suite du tableau page suivante ...			

...Tronçon Oise-moyenne - suite de la page précédente			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
60	Ribécourt-Dreslincourt	Oise-moyenne	Oise
60	Saint-Léger-aux-Bois	Oise-moyenne	Oise
60	Salency	Oise-moyenne	Oise
60	Sempigny	Oise-moyenne	Oise
60	Thourotte	Oise-moyenne	Oise
60	Varesnes	Oise-moyenne	Oise

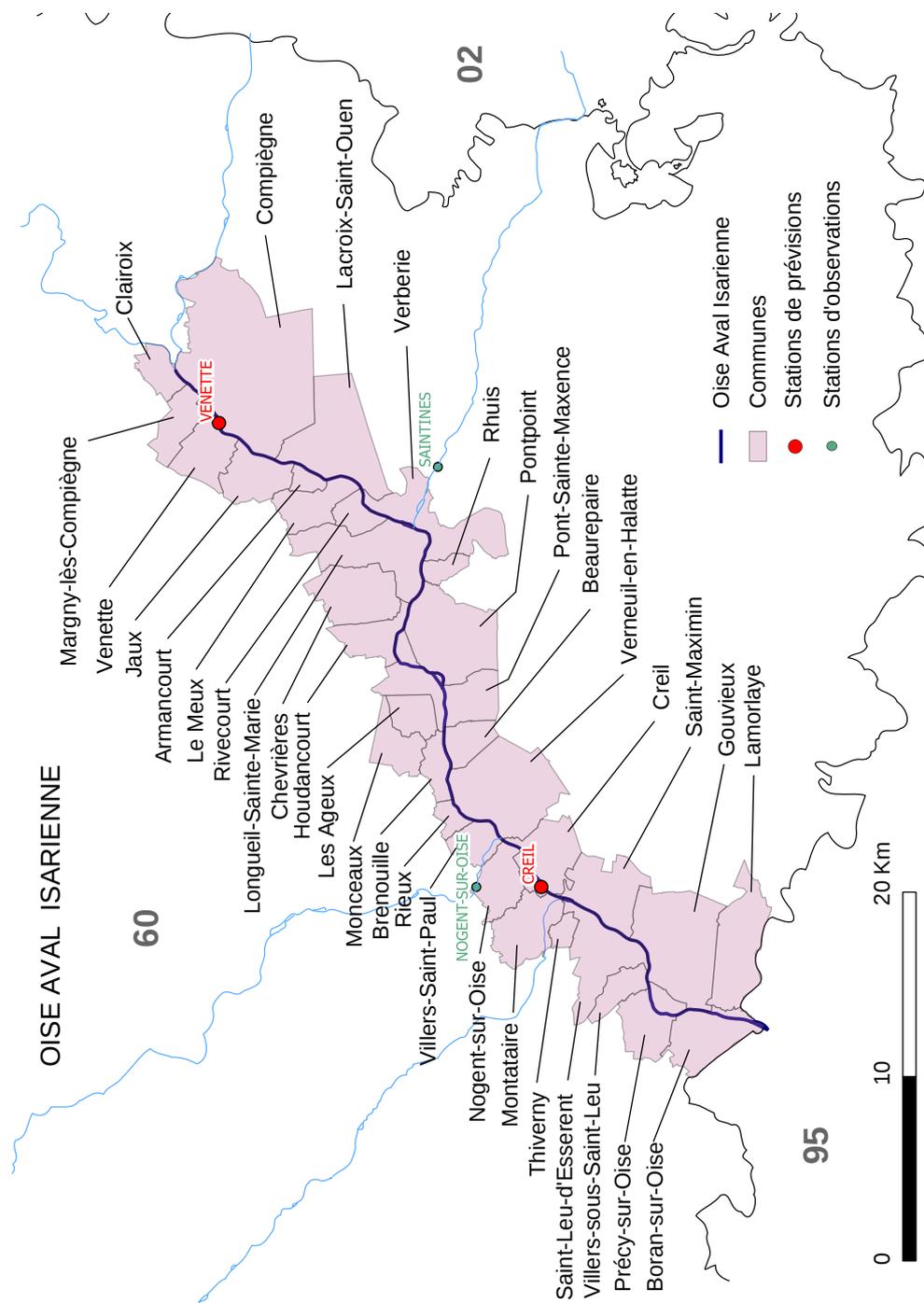
TABLE 9: Tronçon Oise-moyenne : communes

A.6 Oise-aval-isarienne

Tronçon Oise-aval Isarienne			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
Département	Commune	Tronçon	Rivière
60	Les Ageux	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Armancourt	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Beaurepaire	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Boran-sur-Oise	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Brenouille	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Chevrières	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Clairoix	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Compiègne	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Creil	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Gouvieux	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Houdancourt	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Jaux	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Lacroix-Saint-Ouen	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Lamorlaye	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Longueil-Sainte-Marie	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Margny-lès-Compiègne	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Le Meux	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Monceaux	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Montataire	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Nogent-sur-Oise	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Pontpoint	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Pont-Sainte-Maxence	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Précy-sur-Oise	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Rhuis	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Rieux	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Rivecourt	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Saint-Leu-d'Esserent	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Saint-Maximin	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Thiverny	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Venette	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Verberie	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Verneuil-en-Halatte	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Villers-Saint-Paul	Oise-aval-isarienne	Oise
60	Villers-sous-Saint-Leu	Oise-aval-isarienne	Oise

TABLE 10: Tronçon Oise-aval-Isarienne : communes

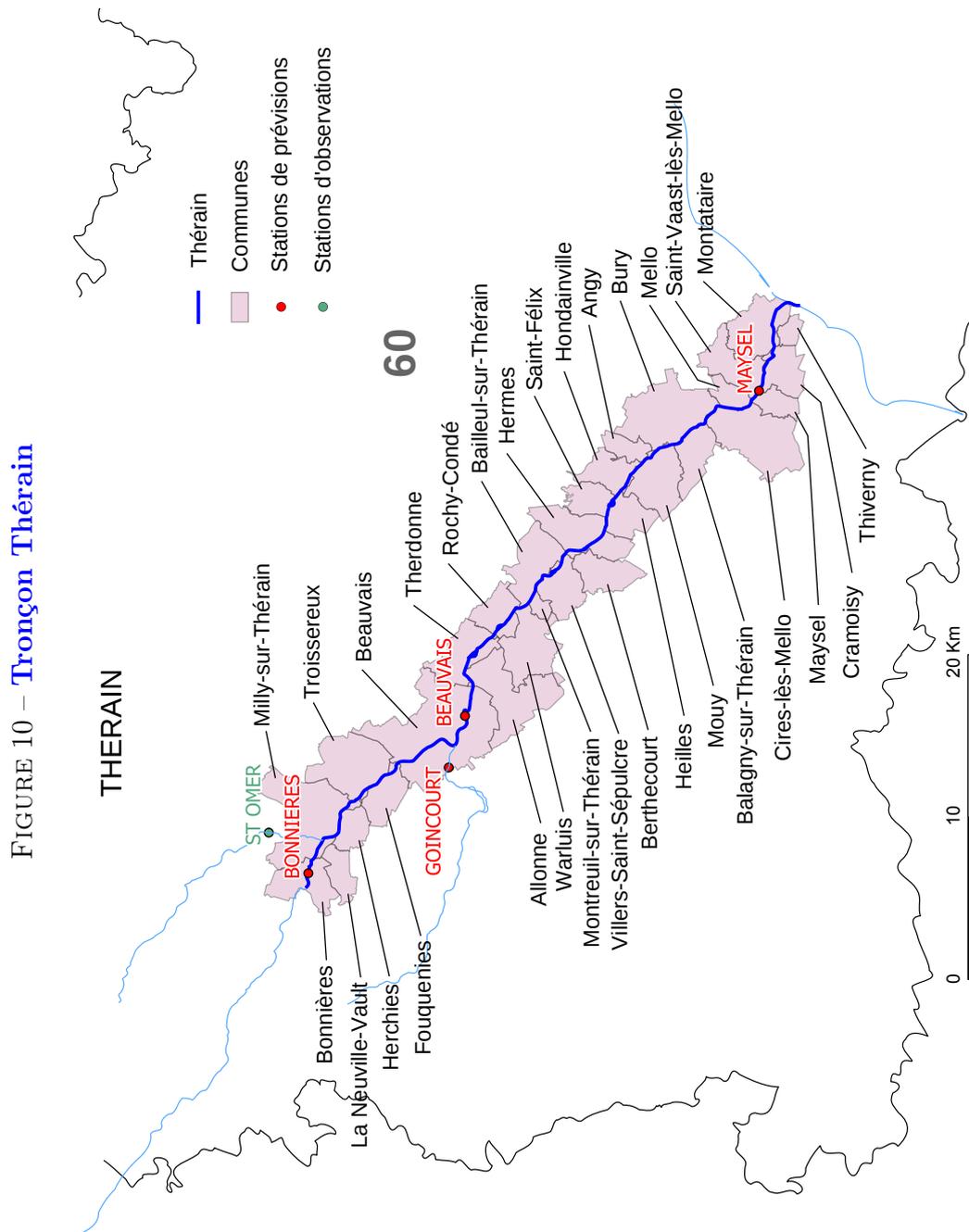
FIGURE 9 – **Tronçon Oise aval isarienne**



A.7 Thérain

Tronçon Thérain			
<i>Département</i>	<i>Commune</i>	<i>Tronçon</i>	<i>Rivière</i>
60	Allonne	Le Thérain	Thérain
60	Angy	Le Thérain	Thérain
60	Bailleul-sur-Thérain	Le Thérain	Thérain
60	Balagny-sur-Thérain	Le Thérain	Thérain
60	Beauvais	Le Thérain	Thérain
60	Berthecourt	Le Thérain	Thérain
60	Bonnières	Le Thérain	Thérain
60	Bury	Le Thérain	Thérain
60	Cires-lès-Mello	Le Thérain	Thérain
60	Cramoisy	Le Thérain	Thérain
60	Fouquenies	Le Thérain	Thérain
60	Haucourt	Le Thérain	Thérain
60	Heilles	Le Thérain	Thérain
60	Herchies	Le Thérain	Thérain
60	Hermes	Le Thérain	Thérain
60	Hondainville	Le Thérain	Thérain
60	Maysel	Le Thérain	Thérain
60	Mello	Le Thérain	Thérain
60	Milly-sur-Thérain	Le Thérain	Thérain
60	Montataire	Le Thérain	Thérain
60	Montreuil-sur-Thérain	Le Thérain	Thérain
60	Mouy	Le Thérain	Thérain
60	La Neuville-Vault	Le Thérain	Thérain
60	Rochy-Condé	Le Thérain	Thérain
60	Saint-Félix	Le Thérain	Thérain
60	Saint-Vaast-lès-Mello	Le Thérain	Thérain
60	Therdonne	Le Thérain	Thérain
60	Thiverny	Le Thérain	Thérain
60	Troissereux	Le Thérain	Thérain
60	Villers-Saint-Sépulcre	Le Thérain	Thérain
60	Warluis	Le Thérain	Thérain

TABLE 11: Tronçon Thérain : communes



B Ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

<i>Tronçon</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Désignation</i>	<i>Usage principal</i>	<i>Gestionnaire de l'ouvrage</i>	<i>Dép.</i>
Aisne moyenne	Aisne	Barrage de Vouziers	Navigation	VNF	08
	Aisne	Barrage de Rilly	Navigation	VNF	08
	Aisne	Barrage de Givry	Navigation	VNF	08
	Aisne	Barrage de Biermes	Hydro-électricité		08
	Aisne	Barrage de Rethel	Navigation	VNF	08
	Aisne	Barrage de Asfeld	Navigation	VNF	08
	Aisne	Barrage de Berry-au-Bac	Navigation	VNF	02
Aisne aval	Aisne	Barrage de Celles/Aisne	Navigation	VNF	02
	Aisne	Barrage de Ville-neuve St Germain	Navigation	VNF	02
	Aisne	Barrage de Vauxrot	Navigation	VNF	02
	Aisne	Barrage de Fontenoy	Navigation	VNF	02
	Aisne	Barrage de Vic/Aisne	Navigation	VNF	02
	Aisne	Barrage de Couloisy	Navigation	VNF	60
	Aisne	Barrage de Herant	Navigation	VNF	60
	Aisne	Barrage du Carandeau	Navigation	VNF	60
	Aisne	Bassin des Muids	Compensation / écrêtement de crue	ARC	60
Oise amont	Oise	Barrage de Lesquiennes St-Germain	Navigation	VNF	02
	Oise	Sur-stockage de Proisy	Écrêtement de crue	Entente Oise Aisne	02
	Oise	Clapet de Guise	Maintien du niveau	Ville de Guise (à préciser)	02
	Oise	Clapet d'Origny Ste Benoîte	Maintien du niveau	Tereos (à préciser)	02
Oise moyenne	Oise	Barrage de Chauny	Maintien du niveau	Arkema	02
Suite du tableau page suivante ...					

...suite de la page précédente					
<i>Tronçon</i>	<i>Cours d'eau</i>	<i>Nom de l'ouvrage</i>	<i>Usage principal</i>	<i>Gestionnaire de l'ouvrage</i>	<i>Dép.</i>
Oise aval Isarienne	Oise	Barrage de Venette	Navigation	VNF	60
	Oise	Barrage de Verberie	Navigation	VNF	60
	Oise	Barrage de Sarron	Navigation	VNF	60
	Oise	Bassin de Longueil Ste Marie	Écrêtement de crue	Entente Oise Aisne	60
	Oise	Barrage de Creil	Navigation	VNF	60
	Oise	Barrage de Boran	Navigation	VNF	60
Thérain	Thérain	plan d'eau du Canada	Bassin écrêteur de crue	Ville de Beauvais	60
	Thérain	Clapet	Barrage de retenue	Arcelor-Mittal-Montataire (à préciser)	60

TABLE 12: Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

B.1 Gestionnaires de réseaux de mesures

Type de réseau	Gestionnaires
Stations pluviométriques en France	Météo France
Stations pluviométriques en Belgique	Ministère Wallon de l'équipement et des transports
Stations limnimétriques	DREAL Champagne-Ardenne , Picardie et DRIEE Île de France
Stations limnimétriques et pluviométriques	EPTB Oise Aisne

TABLE 14 – Liste

C Échelle de vigilance de crues connues

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC									
TRONCON AISNE AMONT RIVIERE AISNE et AIRE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance							
Vigilance	Définition et conséquences attendues	AMBLAINCOURT		VARENNES en Argonne		VERRIERES		Crues historiques	Hauteur / Débit
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>								
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	21 décembre 1993	2,39 m / 63 m³/s	16 octobre 1981 02 janvier 2003	3,41 m / 92 m³/s 3,14 m / 81 m³/s				
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves/inondées, activité agricole perturbée.</i>	30 décembre 2001 17 décembre 2012	2,14 m / 55 m³/s 1,90 m / 35 m³/s	17 décembre 2011 21 janvier 2007	2,85 m / 70 m³/s 2,53 m / 58 m³/s	24 décembre 2010 25 janvier 2009			2,90 m / 45 m³/s 2,11 m / 27 m³/s
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	14 janvier 2011	1,66 m / 27 m³/s	10 mars 2006	2,29 m / 48 m³/s				1,88 m / 22 m³/s

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 11 – Aisne amont

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC											
TRONCON AISNE MOYENNE (partie 1)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance									
Vigilance	Définition et conséquences attendues	MOURON		VOUZIERES		RILLY					
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit				
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.										
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	21 décembre 1993	3,88 m / 296 m³/s	21 décembre 1993	4,37 m	22 décembre 1993	5,62 m				
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	1 novembre 1998 11 février 2009	3,66 m / 166 m³/s	14 janvier 2011 17 décembre 2011	3,92 m 3,27 m	2 novembre 1998 21 janvier 2007	4,88 m 4,11 m				
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	15 avril 2008	2,49 m / 80 m³/s	20 janvier 2007	3,09 m	12 février 2009	3,85 m				

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 12 – Aisne moyenne (partie 1)

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC							
TRONCON AISNE MOYENNE (partie 2) RIVIERE AISNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	BIERME		ASFELD		BERRY-AU-BAC	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.						
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	21 décembre 1993	3,98 m	23 décembre 1993	3,52 m	24 décembre 1993	4,81 m / 398 m³/s
		6 janvier 1991	3,22 m	27 janvier 1995	2,72 m	4 novembre 1998	4,46 m / 343 m³/s
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	17 février 1990	2,97m	3 janvier 2003	2,40 m	30 mars 1988	4,12 m / 257 m³/s
		9 novembre 2010	1,48 m	11 février 2009	1,56 m	30 novembre 2000	3,45 m / 131 m³/s
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise Situation normale.	26 janvier 2009	1,25 m	18 décembre 2012	1,32 m	3 mars 2010	3,14 m / 103 m³/s

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 13 – Aisne moyenne (partie 2)

TRONCON AISNE AVAL		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance	
FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC			
RIVIERE AISNE		VENETTE	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	SOISSONS	
		Crues historiques	Hauteur / Débit
		Crues historiques	Hauteur / Débit
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.		
	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	3 février 1995	6,50 m
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	26/12/1993	5,31 m / 484 m³/s
	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	29 mars 2001	6,07 m
		27/03/2001	4,95 m / 379 m³/s
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	26 mars 2002	4,05 m / 297 m³/s
	<i>Perturbation des activités, liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	27/03/2002	4,87 m
		30 décembre 2010	3,30 m / 227 m³/s
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	10 février 2010	3,12 m / 181 m³/s
	<i>Situation normale.</i>	19 février 2007	4,10 m

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 14 – Aisne aval

TRONCON OISE AMONT (partie 1) RIVIERE OISE		FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC			
STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		HIRSON		ORIGNY-STE-BENOITE	
Vigilance		Crues historiques		Crues historiques	
Définition et conséquences attendues		Hauteur / Débit		Hauteur / Débit	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	7 janvier 2011	4,25 m / 188 m³/s	21 décembre 1993	4,09 m / 214 m³/s
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	20 novembre 1963 6 janvier 2001	3,70 m / 146 m³/s 2,84 m / 75 m³/s	8 janvier 2011 6 décembre 1988	3,55 m / 171 m³/s 3,12 m / 139 m³/s
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	23 janvier 1995 21 mars 2008	2,70 m / 71 m³/s 1,38 m / 38 m³/s	12 novembre 2002 3 février 2003	2,89 m / 125 m³/s 2,31 m / 90 m³/s
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	23 décembre 2012	1,12 m / 31 m³/s	13 mars 2008	2,13 m / 81 m³/s

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 15 – Oise amont (partie 1)

TRONCON OISE AMONT (partie 2) RIVIERE SERRE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	MONTCORNET		PONT-A-BUCY	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>				
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	23 janvier 2009 7 janvier 2011	3,07 m / 40 m³/s 2,94 m / 39 m³/s	23 décembre 1993 4 janvier 2001	2,63 m / 96 m³/s 2,58 m / 90 m³/s
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	13 décembre 1999 3 février 2010	2,71 m / 20 m³/s 2,31 m / 15 m³/s	7 mars 2001 9 février 2001	2,43 m / 71 m³/s 2,27 m / 56 m³/s
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	12 novembre 2010	2,14 m / 13 m³/s	19 janvier 2007	2,13 m / 52 m³/s

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 16 – Oise amont (partie 2)

FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC									
TRONCON OISE MOYENNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance							
RIVIERE OISE		CONDREN		SEMPIGNY		VENETTE			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	23 décembre 1993	3,12 m / 311 m³/s	25 décembre 1993	4,77 m / 285 m³/s	3 février 1995	6,50 m		
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	1 février 1995 8 janvier 2001	2,97 m / 261 m³/s 2,78 m / 214 m³/s	6 janvier 2003 31 décembre 1999	4,68 m / 271 m³/s 4,13 m / 178 m³/s	29 mars 2001 3 mars 2002	6,07 m 5,14 m		
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	24 mars 2002 1 mars 2013	2,62 m / 171 m³/s 2,00 m / 82 m³/s	21 janvier 1981 9 février 2010	3,92 m / 143 m³/s 2,97 m / 79 m³/s	27 mars 2002 20 janvier 1966	4,87 m 4,35 m		
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	18 décembre 2012	1,72 m / 69 m³/s	15 mai 1989	2,81 m / 75 m³/s	19 février 2007	4,09 m		

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 17 – Oise moyenne

TRONCON AISNE AVAL		VENETTE		CREIL	
RIVIERE AISNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Cruces historiques	Hauteur / Débit	Cruces historiques	Hauteur / Débit
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens. <i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	3 février 1995	6,50 m		
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes. <i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	29 mars 2001 3 mars 2002	6,07 m 5,14 m	29 mars 2001 3 mars 2002	2,93 m / 704 m³/s 2,19 m / 527 m³/s
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées. <i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	27/03/2002 19/05/1970	4,87 m 5,14 m	1 avril 1988 6 février 1988	1,71 m / 458 m³/s 1,22 m / 408 m³/s
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise <i>Situation normale.</i>	19 février 2007	4,10 m	28 février 1999	0,89 m / 373 m³/s

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 18 – Oise aval isarienne

TRONCON LE THERAIN RIVIERE LE THERAIN		FICHE TRONCON DE VIGILANCE – Version destinée au RIC			
STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON : une station de référence est une station dont les informations servent, entre autres, à déterminer le niveau de vigilance		BEAUVAIS		MAYSEL	
Vigilance		Crues historiques		Crues historiques	
Définition et conséquences attendues		Hauteur / Débit		Hauteur / Débit	
R O U G E	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.				
O R A N G E	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	27 décembre 1999 2,33 m / 34 m³/s		29 mars 2001 1,58 m / 36 m³/s	
J A U N E	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	22 mars 2001 2,08 m / 19 m³/s		06/01/03 1,41 m / 29 m³/s	
V E R T	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	23 décembre 2012 1,45 m / 18 m³/s		21 mars 2001 1,22 m / 171 m³/s	
	Situation normale.	28 décembre 2012 1,22 m / 14 m³/s			

Avertissement : le choix du niveau de vigilance peut également prendre compte des paramètres particuliers : montée particulièrement rapide, événement inhabituel pour la saison et/ou activité saisonnière sensible.

FIGURE 19 – Thérain

D Cotes atteintes par les grandes crues

Les tableaux ci-après présentent pour chaque station les cotes maximales relevées lors de crues importantes, classées par magnitude et ordre chronologique.

D.1 L'Aire

D.1.1 Amblaincourt

Plus grandes crues observées à AMBLAINCOURT depuis 1972		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	2,39m	225,41 m
Août 1972	2,30 m	225,32 m
Juin 1979	2,27 m	225,29 m
Octobre 1981	2,25 m	225,27 m
Décembre 1982	2,15 m	225,17 m
Décembre 2001	2,14 m	225,16 m
Février 1990	2,14 m	225,16 m
Octobre 1998	2,08 m	225,10 m
Décembre 1999	2,05 m	225,07 m
Février 1997	2,05 m	225,07 m

Crues les plus récentes à AMBLAINCOURT par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2010	1,89 m	224,91 m
Décembre 2007	1,94 m	224,96 m
Janvier 2003	1,77 m	224,79 m
Février 2002	1,93 m	224,95 m
Janvier 2002	1,79 m	224,81 m
Décembre 2001	2,14 m	225,16 m
Mars 2001	1,81 m	224,83 m
Décembre 1999	2,05 m	225,07 m
Février 1999	1,85 m	224,87 m
Novembre 1998	2,07m	225,09 m

D.1.2 Varennes-en-Argonne

Plus grandes crues observées à VARENNES-EN-ARGONNE depuis 1972		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	3,76 m	155,23 m
Octobre 1981	3,41 m	154,88 m
Février 1990	3,22 m	154,69 m
Février 1997	3,20 m	154,67 m
Janvier 1995	3,14 m	154,61 m
Janvier 2003	3,14 m	154,61 m
Décembre 1978	3,12 m	154,59 m

Crues les plus récentes à VARENNES-EN-ARGONNE par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 2012	2,14 m	154,61 m
Janvier 2012	2,91 m	155,38 m
Février 2009	2,19 m	154,66 m
Mars 2008	2,15 m	154,62 m
Décembre 2007	2,15 m	154,62 m
Janvier 2003	3,14 m	154,61 m
Mars 2001	2,80 m	155,27 m

D.2 L'Aisne

D.2.1 Mouron

Plus grandes crues observées à MOURON		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	3,93 m	104,91 m
Janvier 1995	3,79 m	104,77 m
Novembre 1998	3,66 m	104,64 m
Février 1999	3,52 m	104,50 m
Mars 2001	3,50 m	104,48 m
Février 1997	3,49 m	104,47 m
Décembre 1994	3,49 m	104,47 m

Crues les plus récentes à MOURON par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 2012	3,26 m	104,24 m
Janvier 2012	3,35 m	104,33 m
Janvier 2011	3,38 m	104,36 m
Décembre 2010	3,39m	104,37 m
Février 2008	3,24m	104,22 m
Décembre 2007	3,36m	104,34 m
Mars 2001	3,50 m	104,48 m

D.2.2 Verrières

Plus grandes crues connues à VERRIÈRES depuis 1998		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 2001	2,97 m	139,28 m
Février 2008	2,91 m	139,22 m
Décembre 2010	2,90 m	139,21 m
Décembre 2007	2,90 m	139,21 m
Novembre 1998	2,82 m	139,13 m
Février 1998	2,74 m	139,05 m
Février 2010	2,74 m	139,05 m

Crues les plus récentes à VERRIÈRES par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 2010	2,90 m	139,21 m
Février 2010	2,74 m)	139,05 m
Février 2008	2,91 m	139,22 m
Décembre 2007	2,90 m	139,21 m
Décembre 2001	2,97 m	139,28 m
Novembre 1998	2,82 m	139,13 m
Février 1998	2,74 m	139,05 m

D.2.3 Vouziers

Plus grandes crues connues sur à VOUZIERES depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Novembre 1924	4,37 m	93,94 m
Décembre 1993	4,37 m	93,94 m
Octobre 1930	4,27 m	93,84 m
Janvier 1920	4,22 m	93,79 m
Janvier 1995	4,18 m	93,75 m
Décembre 1947	4,16 m	93,73 m
Décembre 1925	4,15 m	93,72 m
Janvier 1910	4,12 m	93,69 m
Février 1958	4,12 m	93,69 m
Avril 1983	4,12 m	93,69 m

Crues les plus récentes à VOUZIERES par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	3,85 m	93,42 m
Février 2004	3,96 m	93,53 m
Janvier 2003	3,81 m	93,38 m
Février 2002	3,88 m	93,45 m
Mars 2001	4,05 m	93,62 m
Février 1999	3,85 m	93,42 m
Janvier 1995	4,18 m	93,75 m
Décembre 1993	4,37 m	93,94 m
Janvier 1991	4,08 m	93,65 m
Février 1990	3,97 m	93,54 m

D.2.4 Rilly

Plus fortes crues connues à RILLY depuis 1990		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	5,62 m	87,51 m
Janvier 1995	5,33 m	87,22 m
Avril 1983	5,10 m	86,99 m
Mars 2001	5,05 m	86,94 m
Janvier 1991	5,03 m	86,92 m
Février 1980	4,88 m	86,77 m
Février 1990	4,82 m	86,71 m
Février 2002	4,74 m	86,63 m
Décembre 2001	4,72 m	86,61 m
Décembre 2007	4,72 m	86,61 m

Crues les plus récentes à RILLY par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	4,69 m	86,58 m
Décembre 2007	4,72 m	86,61 m
Mars 2006	4,00 m	85,89 m
Février 2005	4,27 m	86,16 m
Janvier 2004	4,40 m	86,29 m
Janvier 2003	4,50 m	86,39 m
Mars 2002	4,64 m	86,53 m
Février 2002	4,74 m	86,63 m
Décembre 2001	4,72 m	86,61 m
Mars 2001	5,05 m	86,94 m

D.2.5 Biermes

Plus grandes crues connues à BIERMES depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	3,98 m	74,40 m
Novembre 1924	3,83 m	74,25 m
Janvier 1920	3,70 m	74,12 m
Décembre 1947	3,54 m	73,96 m
Janvier 1995	3,50 m	73,92 m
Décembre 1925	3,49 m	73,91 m
Février 1958	3,40 m	73,82 m
Janvier 1910	3,30 m	73,72 m
Janvier 1991	3,22 m	73,64 m
Avril 1983	3,16 m	73,58 m

Crues les plus récentes à BIERMES par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	2,57 m	72,99 m
Février 2004	3,09 m	73,51 m
Février 2002	2,72 m	73,14 m
Mars 2001	3,08 m	73,50 m
Février 1999	2,62 m	73,04 m
Janvier 1995	3,50 m	73,92 m
Décembre 1993	3,98 m	74,40 m
Janvier 1991	3,22 m	73,64 m
Février 1990	2,97 m	73,39 m
Décembre 1988	2,88 m	73,30 m

D.2.6 Asfeld

Plus grandes crues connues à ASFELD depuis 1980		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	3,52 m	63,94 m
Janvier 1995	2,73 m	63,15 m
Novembre 1998	2,56 m	62,98 m
Avril 1983	2,52 m	62,94 m
Mars 2001	2,49 m	62,91 m
Février 1999	2,46 m	62,88 m
Décembre 1988	2,42 m	62,84 m
Février 1980	2,41 m	62,83 m
Février 1990	2,37 m	62,79 m
Février 1984	2,35 m	62,77 m

Les crues les plus récentes à ASFELD par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	2,24 m	62,66 m
Décembre 2007	2,33 m	62,75 m
Janvier 2003	2,23 m	62,65 m
Février 2002	2,08 m	62,50 m
Novembre 2002	1,91 m	62,33 m
Mars 2002	2,25 m	62,67 m
Février 2002	2,32 m	62,74 m
Janvier 2002	2,24 m	62,66 m
Décembre 2001	2,10 m	62,52 m
Mars 2001	2,49 m	62,91 m

D.2.7 Berry-au-Bac (Pontavert)

La plus grande crue connue à PONTAVERT, près de BERRY-AU-BAC est celle de mars 1784.

Plus grandes crues connues à BERRY-AU-BAC depuis 1982		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	4,81 m	51,93 m
Janvier 1995	4,54 m	51,82 m
Novembre 1998	4,46 m	51,77 m
Mars 2001	4,39m	51,74 m
Janvier 1991	4,23 m	51,62 m
Avril 1983	4,22 m	51,58 m
Mars 1988	4,12 m	51,53 m

Crues les plus récentes à BERRY-AU-BAC par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	4,02 m	51,41 m
Décembre 2007	3,99 m	51,38 m
Janvier 2003	4,03 m	51,42 m
Mars 2001	4,39m	51,74 m
Novembre 1998	4,46 m	51,77 m
Janvier 1995	4,54 m	51,82 m
Décembre 1993	4,81 m	51,93 m

D.2.8 Soissons (Passerelle des Anglais)

La plus importante crue connue à SOISSONS est la crue de mars 1784.

Plus grandes crues connues à SOISSONS depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 1920	5,41 m	42,33 m
Novembre 1924	5,40 m	42,32 m
Janvier 1926	5,36 m	42,28 m
Décembre 1993	5,31 m	42,23 m
Février 1995	5,10 m	42,02 m
Février 1958	4,99 m	41,91 m
Mars 2001	4,95 m	41,87m

Crues les plus récentes à SOISSONS par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	3,68 m	40,60 m
Janvier 2003	3,76 m	40,68 m
Mars 2002	4,36 m	41,28 m
Mars 2001	4,95 m	41,87 m
Février 2000	3,26 m	40,18 m
Février 1999	3,60 m	40,52 m
Novembre 1998	3,68 m	40,60 m

D.3 L'Oise

D.3.1 Hirson

Plus fortes crues connues à HIRSON depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	4,25 m	165,51 m
Décembre 1993	4,20 m	165,46 m
Mars 1956	4,10 m	165,36 m
Novembre 1963	3,70 m	164,96 m
Décembre 1966	3,60 m	164,86 m
Février 1962	3,60 m	164,86 m
Janvier 2003	3,59 m	164,85 m
Décembre 1952	3,40 m	164,66 m
Janvier 1995	3,34 m	164,60 m
Janvier 1993	3,27 m	164,53 m

Crues les plus récentes à HIRSON par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	4,25 m	165,51 m
Janvier 2003	3,59 m	164,85 m
Novembre 2002	2,81 m	164,07 m
Janvier 2001	2,80 m	164,06 m
Décembre 1999	2,54 m	163,80 m
Novembre 1998	2,61 m	163,87 m
Février 1997	2,26 m	163,52 m
Décembre 1996	1,50 m	162,76 m
Janvier 1995	3,34 m	164,60 m
Décembre 1994	1,95 m	163,21 m

D.3.2 Origny-Ste-Benoîte

Plus fortes crues connues à ORIGNY-STE-BENOÎTE depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	4,09 m	74,34 m
Janvier 2011	3,55 m	73,80 m
Janvier 1993	3,54 m	73,79 m
Novembre 1984	3,44 m	73,69 m
Janvier 1995	3,42 m	73,67 m
Janvier 2003	3,40 m	73,65 m
Juillet 1980	3,20 m	73,45 m
Janvier 2001	3,16 m	73,41 m
Janvier 1988	3,14 m	73,39 m
Novembre 1963	3,14 m	73,39 m

Crues les plus récentes à ORIGNY-STE-BENOÎTE par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	3,55 m	73,80 m
Janvier 2003	3,40 m	73,65 m
Novembre 2002	2,89 m	73,14 m
Janvier 2001	3,16 m	73,41 m
Décembre 1999	2,78 m	73,03 m
Novembre 1998	2,52 m	72,77 m
Janvier 1995	3,42 m	73,67 m
Décembre 1994	2,45 m	72,70 m
Décembre 1993	4,09 m	74,34 m
Décembre 1992	2,82 m	73,07 m

D.3.3 Condren

Plus fortes crues connues à CONDREN, depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	3,12m	45,87 m
Janvier 2003	3,05 m	45,80 m
Janvier 2011	3,02 m	45,77 m
Février 1995	2,97 m	45,72 m
Janvier 2001	2,78 m	45,53 m
Novembre 2002	2,72 m	45,47 m
Décembre 1966	2,70 m	45,45 m
Décembre 1999	2,68 m	45,43 m
Mars 2001	2,65 m	45,40 m
Janvier 1926	2,65 m	45,40 m

Crues les plus récentes à CONDREN par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	3,02 m	45,77 m
Janvier 2003	3,05 m	45,80 m
Novembre 2002	2,72 m	45,47 m
Mars 2002	2,62 m	45,37 m
Janvier 2001	2,78 m	45,53 m
Décembre 2000	2,40 m	45,15 m
Décembre 1999	2,68 m	45,43 m
Novembre 1998	2,45 m	45,20 m
Décembre 1996	2,00 m	44,75 m
Février 1995	2,97 m	45,72 m

D.3.4 Sempigny

Plus fortes crues connues à SEMPIGNY depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	4,77 m	38,68 m
Janvier 2003	4,68 m	38,59 m
Février 1995	4,59 m	38,50 m
Janvier 2011	4,54 m	38,45 m
Décembre 1966	4,50 m	38,41 m
Janvier 1926	4,45 m	38,36 m
Janvier 2001	4,36 m	38,27 m
Mars 2001	4,33 m	38,24 m
Janvier 1920	4,27 m	38,18 m
Février 1970	4,25 m	38,16 m

Crues les plus récentes à SEMPIGNY par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	4,54 m	38,45 m
Janvier 2003	4,68 m	38,59 m
Novembre 2002	3,99 m	37,90 m
Janvier 2001	4,36 m	38,27 m
Décembre 2000	3,65 m	37,56 m
Décembre 1999	4,13 m	38,04 m
Novembre 1998	3,57 m	37,48 m
Février 1995	4,59 m	38,50 m
Avril 1994	3,71 m	37,62 m
Décembre 1993	4,77 m	38,68 m

D.3.5 Venette

La crue la plus importante connue a été observée en mars 1784 à la suite d'un dégel accompagné d'une pluie de plusieurs jours sur un sol enneigé. Elle a atteint une cote estimée à 6,80 m sur l'échelle actuelle.

Plus grandes crues observées à VENETTE, depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Février 1995	6,50 m	33,61 m
Décembre 1993	6,41 m	33,52 m
Janvier 1926	6,23 m	33,34 m
Janvier 1920	6,10 m	33,21 m
Mars 2001	6,07 m	33,18 m
Mars 1958	5,91 m	33,02 m
Décembre 1966	5,87 m	32,98 m
Mars 1970	5,83 m	32,94 m
Novembre 1924	5,76 m	32,87 m
Janvier 2003	5,68 m	32,79 m

Crues les plus récentes à VENETTE par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	5,18 m	32,29 m
Janvier 2003	5,68 m	32,79 m
Mars 2002	5,14 m	32,25 m
Mars 2001	6,07 m	33,18 m
Janvier 2000	4,80 m	31,91 m
Février 1999	4,33 m	31,44 m
Février 1995	6,50 m	33,61 m
Décembre 1993	6,41 m	33,52 m
Janvier 1991	4,92 m	32,03 m
Mars 1988	5,29 m	32,40 m

D.3.6 Creil

Les cotes indiquées sont les cotes observées à la station automatisée située en amont de l'écluse de Creil.

Plus grandes crues observées à CREIL, depuis 1984		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Février 1995	2,93 m	29,17 m
Décembre 1993	2,69 m	28,93 m
Mars 2001	2,63 m	28,87 m
Janvier 2003	2,19 m	28,43 m
Avril 1988	1,71 m	27,95 m
Mars 2002	1,61 m	27,85 m
Janvier 2011	1,58 m	27,82 m
Février 1988	1,58 m	27,82 m

Crues les plus récentes à CREIL par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	1,58 m	27,82 m
Janvier 2003	2,19 m	28,43 m
Mars 2002	1,61 m	27,85 m
Mars 2001	2,63 m	28,87 m
Janvier 2001	1,53 m	27,77 m
Février 1995	2,93 m	29,17 m
Décembre 1993	2,69 m	28,93 m
Avril 1988	1,71 m	27,95 m
Février 1988	1,58 m	27,82 m

D.4 Le Thon

D.4.1 Origny en Thiérache

Plus fortes crues connues à ORIGNY-EN-THIÉRACHE, depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	3,20 m	140,21 m
Janvier 2001	3,04 m	140,05 m
Janvier 2003	3,01 m	140,02 m
Décembre 1966	3,00 m	140,01 m
Janvier 2011	2,97 m	139,98 m
Décembre 1967	2,88 m	139,89 m
Janvier 1995	2,82 m	139,83 m
Janvier 1981	2,81 m	139,82 m
Décembre 1979	2,81 m	139,82 m
Novembre 1963	2,80 m	139,81 m

Crues les plus récentes à ORIGNY-EN-THIÉRACHE par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	2,97 m	139,98 m
Janvier 2009	2,72 m	139,73 m
Janvier 2003	3,01 m	140,02 m
Février 2002	2,32 m	139,33 m
Janvier 2001	3,04 m	140,05 m
Décembre 1999	2,45 m	139,46 m
Novembre 1998	2,66 m	139,67 m
Janvier 1995	2,82 m	139,83 m
Décembre 1993	3,20 m	140,21 m

D.5 La Serre

D.5.1 Montcornet

Plus fortes crues connues à MONTCORNET, depuis le début du XX ^{ème} siècle		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Février 1979	3,30 m	111,70 m
Décembre 1993	3,09 m	111,49 m
Janvier 2009	3,07 m	111,47 m
Février 1993	3,04 m	111,44 m
Mars 1956	3,00 m	111,40 m
Janvier 2011	2,94 m	111,34 m
Janvier 1982	2,90 m	111,30 m
Novembre 1932	2,90 m	111,30 m
Janvier 2001	2,87 m	111,27 m
Novembre 1924	2,80 m	111,20 m

Crues les plus récentes à MONTCORNET par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	2,94 m	111,34 m
Janvier 2009	3,07 m	111,47 m
Janvier 2003	2,78 m	111,18 m
Mars 2002	2,28 m	110,68 m
Janvier 2001	2,87 m	111,27 m
Octobre 2000	2,50 m	110,90 m
Décembre 1999	2,71 m	111,11 m
Novembre 1998	2,79 m	111,19 m
Janvier 1995	2,61 m	111,01 m
Décembre 1993	3,09 m	111,49 m

D.5.2 Pont-à-Bucy

Plus fortes crues connues à PONT-À-BUCY		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1993	2,63 m	54,50 m
Janvier 2003	2,58 m	54,45 m
Janvier 2011	2,54 m	54,41 m
Janvier 1995	2,51 m	54,38 m
Janvier 1988	2,50 m	54,37 m
Mars 2001	2,47 m	54,34 m
Janvier 2001	2,43 m	54,30 m

Crues les plus récentes à PONT-À-BUCY par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2011	2,54 m	54,41 m
Janvier 2009	2,21 m	54,08 m
Janvier 2003	2,58 m	54,45 m
Mars 2001	2,47 m	54,34 m
Février 1999	2,24 m	54,11 m
Janvier 1995	2,51 m	54,38 m
Décembre 1993	2,63 m	54,50 m

D.6 Le Thérain

D.6.1 Bonnières

Plus grandes crues connues à BONNIÈRES depuis 1980		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1999	1,25 m	86,01 m
Janvier 1995	1,20 m	85,96 m
Janvier 1993	1,20 m	85,96 m
Mars 2001	1,19 m	85,95 m
Décembre 1993	1,18 m	85,94 m

Crues les plus récentes à BONNIÈRES par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2009	0,69 m	85,45 m
Mars 2008	0,72 m	85,48 m
Janvier 2008	0,85 m	85,612 m
Janvier 2003	0,86 m	85,62 m
Mars 2001	1,19 m	85,95 m

D.6.2 Goincourt

Plus grandes crues connues à GOINCOURT depuis 1980		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2009	2,10 m	66,80 m
Mars 2008	1,68 m	66,38 m
Février 2007	1,65 m	66,35 m
Décembre 2007	1,61 m	66,31 m
Décembre 2012	1,52 m	66,22 m

Crues les plus récentes à GOINCOURT par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 2012	1,52 m	66,22 m
Mars 2010	1,49 m	66,19 m
Janvier 2009	2,10 m	66,80 m
Mars 2008	1,68 m	66,38 m
Février 2007	1,65 m	66,35 m

D.6.3 Beauvais

Plus grandes crues connues à BEAUVAIS depuis 1980		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Décembre 1999	2,33 m	64,08 m
Mars 2001	2,15 m	63,90 m
Janvier 1995	2,11 m	63,86 m
Janvier 2001	2,09 m	63,84 m
Janvier 1993	2,07 m	63,82 m
Décembre 1993	2,06 m	63,81 m
Décembre 2000	2,05 m	63,80 m

Crues les plus récentes à BEAUVAIS par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2009	1,72 m	63,47 m
Janvier 2003	1,72 m	63,47 m
Mars 2001	2,15 m	63,90 m
Janvier 2001	2,09 m	63,84 m
Décembre 2000	2,05 m	63,80 m
Décembre 1999	2,33 m	64,08 m
Janvier 1995	2,11 m	63,86 m

D.6.4 Maysel

Plus grandes crues connues à MAYSEL depuis 1995		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Mars 2001	1,58 m	34,58 m
Janvier 2000	1,51 m	34,51 m
Janvier 2001	1,47 m	34,47 m
Février 1995	1,45 m	34,45 m
Janvier 2003	1,41 m	34,41 m
Février 1988	1,34 m	34,34 m
Décembre 2000	1,34 m	34,34 m

Crues les plus récentes à MAYSEL par ordre chronologique		
Date	Cote locale (échelle)	Cote NGF
Janvier 2003	1,41 m	34,41 m
Mars 2002	1,32 m	34,32 m
Janvier 2001	1,47 m	34,47 m
Mars 2001	1,58 m	34,58,m
Décembre 2000	1,34 m	34,34 m
Février 1995	1,45 m	34,45 m
Mars 1988	1,34 m	34,34,m